

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60**

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202301

**COMPTES DE GESTION
2022**

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202301 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2022

Le compte de gestion du Payeur départemental, receveur syndical est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Il est constitué de deux volets : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

Le compte de gestion en chiffres comprend trois parties : l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives.

La première partie permet d'appréhender l'exécution du budget par rapport à l'autorisation donnée par le Comité Syndical lors du vote de ce budget. Cette partie produit deux tableaux synthétiques indiquant respectivement les résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget et l'affectation des résultats.

La deuxième partie du compte de gestion se compose de la balance générale des comptes, du compte de résultat et du bilan.

La troisième partie retrace, sous forme de balance, la situation des comptes de position (comptes 861 et 862) et des comptes de prise en charge (compte 863).

A noter que par délibération CS142022 du 22 juin 2022, le Comité syndical a choisi de valider l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023. Les comptes de gestion, comme les comptes administratifs, sont en conséquence présentés sous cette forme pour la dernière année.

Pour l'année 2022, les résultats des 3 comptes de gestion des budgets Principal, Sécurisation et AMO/MOE sont en tous points identiques aux comptes administratifs du même exercice. Le tableau joint (annexe 2), produit par le Payeur, récapitule l'ensemble des chiffres de l'exercice pour les trois budgets.

En application de l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical entend, débat et arrête les comptes de gestion du Payeur sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

En conséquence, cet exposé entendu, le Comité syndical adopte la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion afférents à l'exercice 2022 de M. le Payeur départemental,

Considérant que la comptabilité de M. le Payeur est régulière et n'a donné lieu à aucune observation et qu'elle est en parfaite concordance avec le compte administratif du même exercice,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2022 (période du 1er janvier au 31 décembre 2022), sauf règlement par la Chambre Régionale des Comptes,

- Admet les résultats définitifs des comptes de gestion dudit exercice, égaux à ceux des comptes administratifs de M. le Président, qui présentent un résultat de clôture de l'exercice de :

➤ 02200-BUDGET PRINCIPAL :	+	6 199 145,22 €
➤ 02201-BUDGET AMO/MOE :	+	46 123,30 €
➤ 02202-BUDGET SECURISATION :	+	1 237 089,91 €

- Admet les résultats d'exécution pour les sommes conformément au tableau ci-joint.

Pour : 60

Contre : 0

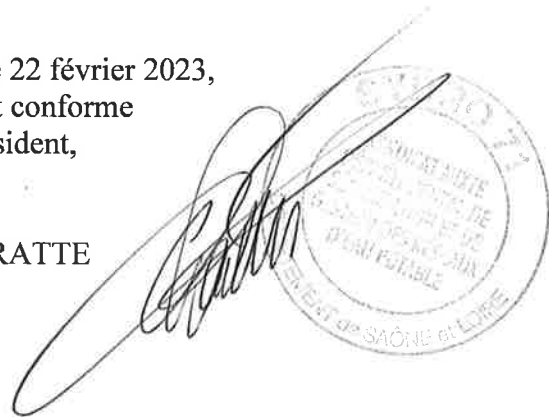
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel RATTE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Ratte', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE' and 'PRÉFECTURE'.

02200 SYDRO

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	5 792 279,29		-278 366,24		5 513 913,05
Fonctionnement	886 622,83		-201 390,66		685 232,17
TOTAL I	6 678 902,12		-479 756,90		6 199 145,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
02201-AMO/MO - SYDRO					
Investissement	8 168,52		6 492,52		14 661,04
Fonctionnement	42 165,60		-10 703,34		31 462,26
Sous-Total	50 334,12		-4 210,82		46 123,30
02202-SECURISATION-SYDRO					
Investissement	323 833,42		122 239,64		446 073,06
Fonctionnement	902 831,30	304 166,58	192 352,13		791 016,85
Sous-Total	1 226 664,72	304 166,58	314 591,77		1 237 089,91
TOTAL II	1 276 998,84	304 166,58	310 380,95		1 283 213,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 955 900,96	304 166,58	-169 375,95		7 482 358,43

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

En exercice

89

Présents

45

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **59**

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202302

**BUDGET
PRINCIPAL
COMPTE
ADMINISTRATIF
2022**

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202302 - BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Payeur Départemental a validé son compte de gestion et les services du SYDRO 71 ont confirmé le compte administratif 2022 ainsi que les résultats définitifs de l'exercice écoulé. Pour l'exercice 2022, les résultats de l'exercice, les résultats de clôture et l'exécution du budget par articles comptables sont en parfaite concordance entre le compte de gestion voté au point 2 et le compte administratif.

Le détail du Compte Administratif de l'exercice 2022 est le suivant :

Situation Comptable par chapitre

Dépenses / Recettes
 SYDRO 71 PRINCIPAL - 2022

Investissement

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	9 657 413,00	3 906 817,00	5 750 596,00
21	Immobilisations corporelles	64 000,00	2 495,51	61 504,49
Total :		9 736 413,00	3 909 312,51	5 827 100,49

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	5 792 279,29	5 792 279,29	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	340 934,20	0,00	- 340 934,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 603 199,51	3 603 199,27	-0,24
204	Subventions d'équipement versées	0,00	27 747,00	27 747,00
Total :		9 736 413,00	9 423 225,56	- 313 187,44

Fonctionnement

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	152 000,00	47 425,71	104 574,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	306 400,00	167 753,10	138 646,90
023	Virement à la section d'investissement	340 934,20	0,00	340 934,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 603 199,51	3 603 199,27	0,24
65	Autres charges de gestion courante	63 495,12	27 910,26	35 584,86
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00
Total :		4 471 028,83	3 846 288,34	624 740,49

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	886 622,83	886 622,83	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 764,00	6 764,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	198 500,00	199 267,00	767,00
74	Dotations et participations	3 331 000,00	3 383 959,94	52 959,94
75	Autres produits de gestion courante	54 906,00	54 906,74	0,74
Total :		4 471 028,83	4 531 520,51	60 491,68

Chapitre 012 : 3 agents sont rémunérés sur le budget principal : 1 agent à temps complet issu de la filière technique (Ingénieur) affecté à la Direction des 3 services, 2 agents administratifs : 1 rédacteur principal à temps complet depuis le 15/04/2022 affecté à la gestion administrative et financière des 3 services et 1 adjoint principal à temps partiel 80% affecté à la gestion du fonds de renouvellement.

Chapitre 65 : Indemnités et frais de déplacement des élus.

Chapitre 204 : Aides financières apportées par la Fonds de renouvellement pour un montant de 3 906 817 €.

Chapitre 77- Les produits exceptionnels pour un montant de 54 907 € correspondent aux remboursements des trop-perçus suite à la sortie du fonds de renouvellement du SIE du Haut-Maconnais ainsi que de Prety et Lacrost par le SIE de la Région Louhannaise.

Les restes à réaliser sont arrêtés comme suit :

SYDRO 71 PRINCIPAL - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	R.A.R.
➤	204148220 Communes et structures intercommunales 2020	1 321 743,00	1 070 192,00	251 551,00	136 591,00
➤	204148221 Communes et structures intercommunales 2021	3 421 860,00	1 504 149,00	1 917 711,00	1 784 164,00
➤	204148222 Communes et structures intercommunales 2022	4 500 000,00	942 755,00	3 557 245,00	3 062 364,00
➤	2051 Concessions et droits similaires	15 000,00	0,00	15 000,00	3 000,00
➤	21838 Autre matériel informatique	15 000,00	0,00	15 000,00	3 000,00
Total Dépenses d'investissement		9 273 603,00	3 517 096,00	5 756 507,00	4 989 119,00

M. RATTE quitte la salle.

Madame LAGOUTTE, 1ere Vice-présidente du SYDRO 71, prend la présidence de séance et explique que les résultats du Compte administratif du Syndicat Mixte sont identiques et conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur admis précédemment et les soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SYDRO 71, vote le compte administratif 2022 et à l'unanimité arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	9 736 413,00
	Réalisé :	3 909 312,51
	Reste à réaliser :	4 989 119,00
Recettes	Prévu :	9 736 413,00
	Réalisé :	9 423 225,56
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 471 028,83
	Réalisé :	3 846 288,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 471 028,83
	Réalisé :	4 531 520,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	5 513 913,05
Fonctionnement :	685 232,17
Résultat global :	6 199 145,22

Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	123 250	19 093	104 157	15	152 000	47 426	104 574	31
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 400	1 263	9 137	12	10 400	3 462	6 938	33
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 850	13 934	37 916	26	59 500	27 733	31 767	47
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 600	3 896	56 704	6	81 700	16 231	65 469	20
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	400		400	0	400		400	0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	276 100	140 160	135 940	50	306 400	167 753	138 647	55
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000		30 000	0	30 000		30 000	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 800	1 073	727	59	2 000	1 272	728	64
64 - CHARGES DE PERSONNEL	244 300	139 087	105 213	56	274 400	166 481	107 919	61
65 - Autres charges de gestion courante	45 100	25 748	19 352	57	63 495	27 910	35 585	44
67 - Charges spécifiques	5 000		5 000	0	5 000		5 000	0
Total dépenses réelles	482 450	185 001	297 449	38	526 895	243 089	283 806	46
Total dépenses d'ordre	4 320 156	3 602 821	717 334	83	3 944 134	3 603 199	340 934	91
Total dépenses de fonctionnement	4 802 606	3 787 823	1 014 783	78	4 471 029	3 846 288	624 740	86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	190 000	202 245	-12 245	106	198 500	199 267	-767	100
74 - Dotations et participations	3 418 000	3 281 694	136 306	96	3 331 000	3 383 960	-52 960	102
75 - Autres produits de gestion courante	100		100	0	54 906	54 907	-1	100
77 - Produits spécifiques	54 906	54 906	0	100				0
013 - Atténuations de charges	4 000		4 000	0		6 764	-6 764	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 135 600	1 135 600	0	100	886 623	886 623		100
Total recettes réelles	4 802 606	4 674 445	128 160	97	4 471 029	4 531 521	-60 492	101
Total recettes de fonctionnement	4 802 606	4 674 445	128 160	97	4 471 029	4 531 521	-60 492	101

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		886 622	-886 622	0		685 233	-685 233	0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	123 250	19 093	104 157	15	152 000	47 426	104 574	31
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 400	1 263	9 137	12	10 400	3 462	6 938	33
60611 - Eau et assainissement	200		200	0	200		200	0
60613 - Chauffage urbain	400		400	0	400		400	0
60622 - Carburants	1 500		1 500	0	1 500	75	1 425	5
60631 - Fournitures d'entretien	300		300	0	300	33	267	11
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000	513	1 487	25	2 000	378	1 623	19
6064 - Fournitures administratives	3 000	750	2 250	25	3 000	2 976	24	99
6068 - Autres matières et fournitures	3 000		3 000	0	3 000		3 000	0
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 850	13 934	37 916	26	59 500	27 733	31 767	47
6132 - Locations immobilières	5 000	2 677	2 323	53	5 000	3 163	1 837	63
6135 - Locations mobilières	700		700	0				0
614 - Charges locatives et de copropriété	4 350	2 424	1 926	55	5 000	2 890	2 110	58
615228 - Autres bâtiments	19 000		19 000	0	25 000	9 456	15 544	38
61551 - Matériel roulant	2 000	1 015	985	50	2 000		2 000	0
61558 - Autres biens mobiliers	500		500	0	500		500	0
6156 - Maintenance	8 000	6 011	1 989	75	8 500	6 582	1 918	77
6161 - Multirisques	1 000	246	754	24	1 000	258	742	26
6168 - Autres	2 000	1 363	637	68	2 000	4 354	-2 354	218
6182 - Documentation générale et technique	2 000	199	1 801	9	2 000	1 030	970	52
6184 - Versements à des organismes de formation	5 000		5 000	0	6 000		6 000	0
6185 - Frais de colloques et séminaires	2 000		2 000	0	2 000		2 000	0
6188 - Autres frais divers	300		300	0	500		500	0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 600	3 896	56 704	6	81 700	16 231	65 469	20
62268 - Autres honoraires, conseils...	45 000	836	44 164	1	65 000	7 318	57 682	11
6228 - Divers						1 247	-1 247	0
6231 - Annonces et insertions	600		600	0	600		600	0
6232 - Fêtes et cérémonies	6 000	783	5 217	13	6 000	2 543	3 457	42
6236 - Catalogues et imprimés et publications	200		200	0	200		200	0
6238 - Divers	200		200	0	200		200	0
6247 - Transports collectifs du personnel	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0
6251 - Voyages, déplacements et missions	4 000	526	3 474	13	4 000	1 648	2 352	41
6261 - Frais d'affranchissement	1 000		1 000	0	1 000	771	229	77
6262 - Frais de télécommunications	1 500	1 056	444	70	2 000	1 431	569	72
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 000	695	305	69	1 500	1 273	227	85
6288 - Autres	100		100	0	200		200	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	400		400	0	400		400	0
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	400		400	0	400		400	0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	276 100	140 160	135 940	50	306 400	167 753	138 647	55
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000		30 000	0	30 000		30 000	0
6218 - Autre personnel extérieur	30 000		30 000	0	30 000		30 000	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 800	1 073	727	59	2 000	1 272	728	64
6332 - Cotisations versées au FNAL	100	70	30	70	200	87	113	44
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 500	799	701	53	1 500	926	574	62
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	200	204	-4	102	300	259	41	86
64 - CHARGES DE PERSONNEL	244 300	139 087	105 213	56	274 400	166 481	107 919	61
64111 - Rémunération principale	90 000	58 722	31 278	65	95 000	67 585	27 415	71
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 000	3 306	2 694	55	6 500	2 458	4 042	38
64113 - NBI	600	482	118	80	700	490	210	70
64114 - Indemnité inflation						100	-100	0
64118 - Autres indemnités	60 000	28 559	31 441	47	65 000	41 429	23 571	64
64131 - Rémunérations	16 500		16 500	0	24 000		24 000	0
6451 - Cotisations à l'URSSAF	14 000	14 582	-582	104	18 000	17 036	964	95
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	48 000	27 877	20 123	58	55 000	32 402	22 598	59
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	6 000	4 311	1 689	71	7 000	3 685	3 315	53
6456 - Versement au FNC du supplément familial	500		500	0	500		500	0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	900	258	642	28	900	302	598	34
6474 - Versements aux oeuvres sociales	1 300	636	664	48	1 300	636	664	49
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500	355	145	71	500	357	143	71
65 - Autres charges de gestion courante	45 100	25 748	19 352	57	63 495	27 910	35 585	44
6531 - Indemnités, frais de mission et de formation élus	30 000	23 569	6 431	78				0
65311 - Indemnités de fonction						22 428	-22 428	0
65312 - Frais de mission et de déplacement					6 000		6 000	0
65313 - Cotisations de retraite					7 500	1 774	5 726	24
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale					1 000		1 000	0
65315 - Formation					5 000		5 000	0
6532 - Indem. membres Conseil - section éco. soc. envir.	3 500	273	3 227	7				0
65322 - Frais de mission et déplacement						146	-146	0
6533 - Indem. membres Conseil - section cult.éduc.sport	6 000	1 903	4 097	31				0
65331 - Indemnités de fonction					40 000	2 860	37 140	7
65332 - Frais de mission et déplacement						702	-702	0
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	100		100	0				0
6535 - Formation	4 500		4 500	0				0
6541 - Créances admises en non-valeur	900		900	0	3 000		3 000	0
65888 - Autres	100	4	96	4	995	1	994	0
67 - Charges spécifiques	5 000		5 000	0	5 000		5 000	0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000		1 000	0				0
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000		2 000	0	5 000		5 000	0
678 - Autres charges exceptionnelles	2 000		2 000	0				0
Total dépenses réelles	482 450	185 001	297 449	38	526 895	243 089	283 806	46

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
023 - Virement à la sect. d'investissement	717 334		717 334	0	340 934		340 934	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 602 821	3 602 821	0	100	3 603 200	3 603 199	0	100
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 602 821	3 602 821	0	100	3 603 200	3 603 199	0	100
Total dépenses d'ordre	4 320 156	3 602 821	717 334	83	3 944 134	3 603 199	340 934	91

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses de fonctionnement	4 802 606	3 787 823	1 014 783	78	4 471 029	3 846 288	624 740	86

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	190 000	202 245	-12 245	106	198 500	199 267	-767	100
70872 - par les budgets annexes et les régies	190 000	202 245	-12 245	106	198 500	199 267	-767	100
74 - Dotations et participations	3 418 000	3 281 694	136 306	96	3 331 000	3 383 960	-52 960	102
7473 - Départements	25 000	25 000	0	100	25 000	28 000	-3 000	112
7474 - Communes	3 393 000	3 256 694	136 306	95				0
74748 - Autres communes					3 306 000	3 355 960	-49 960	102
75 - Autres produits de gestion courante	100	100	0	0	54 906	54 907	-1	100
7588 - Autres produits divers de gestion courante	100		100	0				0
75888 - Autres					54 906	54 907	-1	100
77 - Produits spécifiques	54 906	54 906	0	100				0
7788 - Autres produits exceptionnels	54 906	54 906	0	100				0
013 - Atténuations de charges	4 000		4 000	0		6 764	-6 764	0
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	4 000		4 000	0		6 764	-6 764	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 135 600	1 135 600	0	100	886 623	886 623		100
Total recettes réelles	4 802 606	4 674 445	128 160	97	4 471 029	4 531 521	-60 492	101

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	4 802 606	4 674 445	128 160	97	4 471 029	4 531 521	-60 492	101

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	15 000	1 135	13 865	7	15 000		15 000	0
204 - Subventions d'équipement versées	9 737 201	3 517 963	6 219 238	36	9 657 413	3 906 817	5 750 596	41
21 - Immobilisations corporelles	53 001	1 490	51 511	2	64 000	2 496	61 504	4
Total dépenses réelles hors opérations	9 805 202	3 520 588	6 284 614	35	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40
Total dépenses d'investissement	9 805 202	3 520 588	6 284 614	35	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	5 581 855	5 581 855	0	100	5 792 279	5 792 279		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	128 191	128 191	0	100				0
204 - Subventions d'équipement versées						27 747	-27 747	0
Total recettes réelles hors opérations	5 710 046	5 710 046	0	100	5 792 279	5 820 026	-27 747	101
Total recettes d'ordre	4 320 156	3 602 821	717 334	83	3 944 134	3 603 199	340 934	91
Total recettes d'investissement	10 030 202	9 312 867	717 334	92	9 736 413	9 423 226	313 187	97

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement	225 000	5 792 279	-5 567 279	999		5 513 913	-5 513 913	0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	15 000	1 135	13 865	7	15 000		15 000	0
2051 - Concessions et droits similaires	15 000	1 135	13 865	7	15 000		15 000	0
204 - Subventions d'équipement versées	9 737 201	3 517 963	6 219 238	36	9 657 413	3 906 817	5 750 596	41
20414217 - Communes et structures intercommunales année 2017	69 500	58 461	11 039	84				0
20414218 - Communes et structures intercommunales année 2018	367 900	315 244	52 656	85				0
20414219 - Communes et structures intercommunales année 2019	1 687 000	963 058	723 942	57				0
20414220 - Communes et structures intercommunales année 2020	3 585 646	1 748 925	1 836 721	48				0
20414221 - Communes et structures intercommunales 2021	4 027 155	432 275	3 594 880	10				0
204148219 - Communes et structures intercommunales 2019					413 810	389 721	24 089	94
204148220 - Communes et structures intercommunales 2020					1 321 743	1 070 192	251 551	81
204148221 - Communes et structures intercommunales 2021					3 421 860	1 504 149	1 917 711	44
204148222 - Communes et structures intercommunales 2022					4 500 000	942 755	3 557 245	21
21 - Immobilisations corporelles	53 001	1 490	51 511	2	64 000	2 496	61 504	4
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000		8 000	0	10 000		10 000	0
2182 - Matériel de transport	23 000		23 000	0				0
21828 - Autres matériels de transport					25 000		25 000	0
21838 - Autre matériel informatique	10 000	1 490	8 510	14	15 000		15 000	0
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000		4 000	0	5 000	2 496	2 504	50
2185 - Matériel de téléphonie	5 000		5 000	0	5 000		5 000	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 001		3 001	0	4 000		4 000	0
Total dépenses réelles hors opérations	9 805 202	3 520 588	6 284 614	35	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses hors opérations	9 805 202	3 520 588	6 284 614	35	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	5 581 855	5 581 855	0	100	5 792 279	5 792 279		100
10 - Dotations, fonds divers et reserves	128 191	128 191	0	100				0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	128 191	128 191	0	100				0
204 - Subventions d'équipement versées						27 747	-27 747	0
204148221 - Communes et structures intercommunales 2021						27 747	-27 747	0
Total recettes réelles hors opérations	5 710 046	5 710 046	0	100	5 792 279	5 820 026	-27 747	101

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	717 334		717 334	0	340 934		340 934	0
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 602 821	3 602 821	0	100	3 603 200	3 603 199	0	100
2804142 - Bâtiments et installations	3 594 808	3 594 808	0	100				0
28041482 - Bâtiments et installations					3 596 222	3 596 222		
2805 - Concessions & droits similaires,brevets,licences.					453	453		
28051 - Concessions et droits similaires	1 366	1 366	0	100				0
2817848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 534	1 534	0	100	1 534	1 534		100
28182 - Matériel de transport	3 918	3 918	0	100				0
281828 - Autres matériels de transport					3 918	3 918		
281838 - Autre matériel informatique	1 077	1 077	0	100	1 017	1 017		100
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	119	119	0	100	55	55	0	100
Total recettes d'ordre	4 320 155	3 602 821	717 334	83	3 944 134	3 603 199	340 934	91

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes hors opérations	10 030 201	9 312 867	717 334	92	9 736 413	9 423 225	313 188	97

OPERATION N°

	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.


TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0	0	0	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	0	0
204148219 - Communes et structures in	413 810	389 721	24 089				
204148220 - Communes et structures in	1 321 743	1 070 192	251 551				
204148221 - Communes et structures in	3 421 860	1 504 149	1 917 711				
204148222 - Communes et structures in	4 500 000	942 755	3 557 245				
2051 - Concessions et droits similaires	15 000		15 000				
217848 - Autres matériels de bureau et m	10 000		10 000				
21828 - Autres matériels de transport	25 000		25 000				
21838 - Autre matériel informatique	15 000		15 000				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	5 000	2 496	2 504				
2185 - Matériel de téléphonie	5 000		5 000				
2188 - Autres immobilisations corporelle	4 000		4 000				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	9 736 413	3 909 313	5 827 100	TOTAL RECETTES	0	0	0
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	9 736 413	3 909 313	5 827 100	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0	0	0
				001 - Excédent d'investissement reporté	5 792 279	5 792 279	
				021 - Virement de la section de fonctionne	340 934		340 934
				204148221 - Communes et structures in		27 747	-27 747
				28041482 - Bâtiments et installations	3 596 222	3 596 222	
				2805 - Concessions & droits similaires,b	453	453	
				2817848 - Autres matériels de bureau et m	1 534	1 534	
				281828 - Autres matériels de transport	3 918	3 918	
				281838 - Autre matériel informatique	1 017	1 017	
				281848 - Autres matériels de bureau et m	55	55	0
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0	0	0	TOTAL RECETTES FINANCIERES	9 736 413	9 423 226	313 187
TOTAL INVESTISSEMENT	9 736 413	3 909 313	5 827 100	TOTAL INVESTISSEMENT	9 736 413	9 423 226	313 187

Excédent de réalisation de l'investissement : **5 513 913**
(Réel + Ordre)

ETAT DES SUBVENTIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023
ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE



Subventions	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Realisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
TOTAL DES SUBVENTIONS	0	0	0		0	0	0	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

SYDRO 71

71 000 MACON

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Date de la convocation :
15 février 2023

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

En exercice

Présents

Pouvoirs

Nombre de mandats : **59**

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202303

**BUDGET ANNEXE
SECURISATION
COMPTE
ADMINISTRATIF
2022**

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202303 - BUDGET ANNEXE SECURISATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Payeur Départemental a validé son compte de gestion et les services du SYDRO 71 ont confirmé le compte administratif 2022 ainsi que les résultats définitifs de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2022, les résultats de l'exercice, les résultats de clôture et l'exécution du budget par articles comptables sont en parfaite concordance entre le compte de gestion voté au point 2 et le compte administratif.

Le détail du Compte Administratif de l'exercice 2022 est le suivant :

Situation Comptable par chapitre Dépenses / Recettes SYDRO 71 SECURISATION APPROVISIONNEMENT - 2022

Investissement

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 616,69	39 730,73	885,96
041	Opérations patrimoniales	7 440,00	0,00	7 440,00
13	Subventions d'investissement reçues	23 000,00	0,00	23 000,00
20	Immobilisations incorporelles	115 000,00	6 220,35	108 779,65
23	Immobilisations en cours	1 339 000,00	323 537,27	1 015 462,73
Total :		1 525 056,69	369 488,35	1 155 568,34

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	323 833,42	323 833,42	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	644 423,23	0,00	- 644 423,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 193,46	45 193,46	0,00
041	Opérations patrimoniales	7 440,00	0,00	- 7 440,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	304 166,58	304 166,58	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	200 000,00	142 367,95	- 57 632,05
Total :		1 525 056,69	815 561,41	- 709 495,28

Fonctionnement

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	289 614,72	148 413,95	141 200,77
023	Virement à la section d'investissement	644 423,23	0,00	644 423,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 193,46	45 193,46	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,94	49,06
Total :		979 281,41	193 608,35	785 673,06

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	598 664,72	598 664,72	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 616,69	39 730,73	- 885,96
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	340 000,00	346 229,75	6 229,75
Total :		979 281,41	984 625,20	5 343,79

Chapitre 012 : Aucun agent n'a été rémunéré sur le budget annexe sécurisation.

Chapitre 011 - Le montant de 148 414 € correspond notamment au reversement à la collectivité de rattachement « Budget principal » :

- pour 114 198 €, une part (0.01/m³) de la contribution sécurisation 2021 (encaissée en 2022) affectée au fonctionnement général du SYDRO 71,
- pour 34 004 €, une part (20.27%) des charges du personnel rémunéré sur le budget principal correspondant à la Direction et la gestion financière et administrative du service Sécurisation pour l'année 2022.

Chapitre 70 : Contribution des collectivités.

Chapitre 23 : Travaux de sécurisation en cours

Chapitre 13 : Subventions perçues auprès des Agences de l'Eau pour la réalisation des travaux de sécurisation

Les restes à réaliser sont arrêtés comme suit :

SYDRO 71 SECURISATION APPROVISIONNEMENT - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	R.A.R.
➤	1313 Départements	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
➤	2031 Frais d'études	115 000,00	5 913,60	109 086,40	40 000,00
➤	2315 Installations, matériel et outillage techniques	1 339 000,00	323 537,27	1 015 462,73	470 000,00
Total Dépenses d'investissement		1 477 000,00	329 450,87	1 147 549,13	533 000,00

M. RATTE quitte la salle.

Madame LAGOUTTE, 1ere Vice-présidente du SYDRO 71, prend la présidence de séance et explique que les résultats du Compte administratif du Syndicat Mixte sont identiques et conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur admis précédemment et les soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SYDRO 71, vote le compte administratif 2022 et à l'unanimité arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 525 056,69
	Réalisé :	369 488,35

Reste à réaliser :	533 000,00
--------------------	-------------------

Recettes	Prévu :	1 525 056,69
	Réalisé :	815 561,41
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	979 281,41
	Réalisé :	193 608,35

Reste à réaliser :	0,00
--------------------	-------------

Recettes	Prévu :	979 281,41
	Réalisé :	984 625,20
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	446 073,06
Fonctionnement :	791 016,85
Résultat global :	1 237 089,91

Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniël RATTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

**Date de la convocation :
15 février 2023**

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

En exercice

89

Présents

45

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **59**

N° 202304

**BUDGET ANNEXE
AMOMOE
COMPTE
ADMINISTRATIF
2022**

CS202304 - BUDGET ANNEXE AMOMOE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Payeur Départemental a validé son compte de gestion et les services du SYDRO 71 ont confirmé le compte administratif 2022 ainsi que les résultats définitifs de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2022, les résultats de l'exercice, les résultats de clôture et l'exécution du budget par articles comptables sont en parfaite concordance entre le compte de gestion voté au point 2 et le compte administratif.

Le détail du Compte Administratif de l'exercice 2022 est le suivant :

Situation Comptable par chapitre

Dépenses / Recettes

SYDRO 71 AMO MO - 2022

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 661,04	0,00	13 661,04
Total :		14 661,04	0,00	14 661,04

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	8 168,52	8 168,52	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 492,52	6 492,52	0,00
Total :		14 661,04	14 661,04	0,00

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	98 214,08	82 141,17	16 072,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	118 950,00	106 704,27	12 245,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 492,52	6 492,52	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,74	9,26
Total :		223 666,60	195 338,70	28 327,90

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 165,60	42 165,60	0,00
74	Dotations et participations	181 500,00	181 501,00	1,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,88	-0,12
77	Produits spécifiques	0,00	3 133,48	3 133,48
Total :		223 666,60	226 800,96	3 134,36

Chapitre 012 : Un agent titulaire à temps complet (technicien 1cl) et un agent contractuel (technicien 2cl) sont rémunérés sur ce budget.

Chapitre 011 - Le montant de 82 141 € correspond aux charges de gestion courante (carburant, fourniture administrative, frais de déplacement et repas, assurance) et au reversement à la collectivité de rattachement « Budget principal » d'une part des charges du personnel rémunéré sur le budget principal correspondant à la direction et la gestion financière et administrative du service AMO MOE pour l'année 2022 (29.73% soit 49 873 €).

Chapitre 74 : Participations des collectivités adhérentes pour 181 501 € et dotation du Département pour 25 000 €.

Les restes à réaliser sont de 2000 €, ils correspondent à l'achat d'un poste informatique.

M. RATTE quitte la salle.

Madame LAGOUTTE, 1ere Vice-présidente du SYDRO 71, prend la présidence de séance et explique que les résultats du Compte administratif du Syndicat Mixte sont identiques et conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur admis précédemment et les soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SYDRO 71, vote le compte administratif 2022 et à l'unanimité arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	14 661,04
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	2 000,00

Recettes	Prévu :	14 661,04
	Réalisé :	14 661,04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	223 666,60
	Réalisé :	195 338,70
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	223 666,60
	Réalisé :	226 800,96
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	14 661,04
Fonctionnement :	31 462,26
Résultat global :	46 123,30

Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 février 2022,

Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	97 135	88 564	8 571	91	98 214	82 141	16 073	84
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 900	7 551	2 349	76	9 200	9 379	-179	102
61 - SERVICES EXTERIEURS	26 200	15 413	10 787	58	24 000	16 861	7 139	70
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	61 035	65 145	-4 110	106	65 014	55 901	9 113	86
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		454	-454	0				
012 - Charges de personnel et frais assimilés	123 050	100 523	22 527	81	118 950	106 704	12 246	90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000		15 000	0	9 000		9 000	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 650	992	658	60	1 200	1 045	155	87
64 - CHARGES DE PERSONNEL	106 400	99 531	6 869	93	108 750	105 660	3 090	97
65 - Autres charges de gestion courante	100	2	98	2	10	1	9	10
Total dépenses réelles	223 285	189 088	34 197	84	217 174	188 846	28 328	87
Total dépenses d'ordre	5 000	7 022	-2 022	140	6 493	6 493		100
Total dépenses de fonctionnement	228 285	196 110	32 175	85	223 667	195 339	28 328	87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
74 - Dotations et participations	169 933	176 433	-6 500	103	181 500	181 501	-1	100
75 - Autres produits de gestion courante	10		10	0	1	1	0	100
77 - Produits spécifiques		3 500	-3 500	0		3 133	-3 133	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	58 342	58 342	0	100	42 166	42 166		100
Total recettes réelles	228 285	238 275	-9 990	104	223 667	226 801	-3 134	101
Total recettes de fonctionnement	228 285	238 275	-9 990	104	223 667	226 801	-3 134	101

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		42 165	-42 165	0		31 462	-31 462	0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	97 135	88 564	8 571	91	98 214	82 141	16 073	84
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 900	7 551	2 349	76	9 200	9 379	-179	102
60622 - Carburants	6 000	6 504	-504	108	7 200	7 994	-794	111
60631 - Fournitures d'entretien	300		300	0				0
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000	427	1 573	21	1 000	405	595	41
6064 - Fournitures administratives	1 600	620	980	38	1 000	980	20	98
61 - SERVICES EXTERIEURS	26 200	15 413	10 787	58	24 000	16 861	7 139	70
6132 - Locations immobilières	2 000	1 302	698	65	1 600	1 538	62	96
614 - Charges locatives et de copropriété	2 000	1 179	821	58	1 500	1 406	94	94
61551 - Matériel roulant	2 700	1 227	1 473	45	2 400	1 692	708	71
6156 - Maintenance	1 000	970	30	97	1 100	560	540	51
6161 - Multirisques	500	120	380	24	200	125	75	63
6168 - Autres	14 000	10 436	3 564	74	12 000	11 059	941	92
6182 - Documentation générale et technique		180	-180	0	200	180	20	90
6184 - Versements à des organismes de formation	4 000		4 000	0	5 000	300	4 700	6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	61 035	65 145	-4 110	106	65 014	55 901	9 113	86
62268 - Autres honoraires, conseils...	1 000	120	880	12	500	240	260	48
6238 - Divers	500		500	0				0
6247 - Transports collectifs du personnel	1 800	1 447	353	80	1 600	1 397	204	87
6251 - Voyages, déplacements et missions	3 500	1 948	1 552	55	1 800	1 697	103	94
6261 - Frais d'affranchissement	1 735	696	1 039	40	800	435	365	54
6262 - Frais de télécommunications	1 900	723	1 177	38	1 214	729	485	60
6283 - Frais de nettoyage des locaux	600	338	262	56	600	338	262	56
62871 - A la collectivité de rattachement	50 000	59 874	-9 874	119	58 500	51 066	7 434	87
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		454	-454	0				
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		454	-454	0				
012 - Charges de personnel et frais assimilés	123 050	100 523	22 527	81	118 950	106 704	12 246	90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000		15 000	0	9 000		9 000	0
6218 - Autre personnel extérieur	15 000		15 000	0	9 000		9 000	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 650	992	658	60	1 200	1 045	155	87
6332 - Cotisations versées au FNAL	150	61	89	40	100	63	37	63
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 200	747	453	62	900	784	116	87
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	300	184	116	61	200	198	2	99
64 - CHARGES DE PERSONNEL	106 400	99 531	6 869	93	108 750	105 660	3 090	97
64111 - Rémunération principale	50 000	46 098	3 902	92	50 000	44 211	5 790	88
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 200	971	229	80	1 200	1 000	200	83
64118 - Autres indemnités	20 000	19 402	598	97	21 000	22 915	-1 915	109
6451 - Cotisations à l'URSSAF	18 000	17 671	329	98	19 000	21 347	-2 347	112

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	16 000	14 518	1 482	90	16 500	14 965	1 535	91
6455 - Cotisations pour assurance du personnel						338	-338	0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	400	115	285	28	200	118	82	59
6474 - Versements aux oeuvres sociales	500	424	76	84	500	424	76	85
6475 - Médecine du travail, pharmacie	300	331	-31	110	350	342	8	98
65 - Autres charges de gestion courante	100	2	98	2	10	1	9	10
65888 - Autres	100	2	98	2	10	1	9	10
Total dépenses réelles	223 285	189 088	34 197	84	217 174	188 846	28 328	87

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
023 - Virement à la sect. d'investissement	1 478		1 478	0				0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 522	7 022	-3 500	199	6 493	6 493		100
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.		3 500	-3 500	0				
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 522	3 522	0	100	6 493	6 493		100
Total dépenses d'ordre	5 000	7 022	-2 022	140	6 493	6 493		100

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses de fonctionnement	228 285	196 110	32 175	85	223 667	195 339	28 328	87

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
74 - Dotations et participations	169 933	176 433	-6 500	103	181 500	181 501	-1	100
7473 - Départements	25 000	25 000	0	100	25 000	25 000		100
7474 - Communes	144 933	151 433	-6 500	104				0
74748 - Autres communes					156 500	156 501	-1	100
75 - Autres produits de gestion courante	10	10	0	0	1	1	0	100
7588 - Autres produits divers de gestion courante	10	10	0	0				0
75888 - Autres					1	1	0	100
77 - Produits spécifiques		3 500	-3 500	0		3 133	-3 133	0
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale						3 133	-3 133	0
775 - Produits des cessions d'immobilisations		3 500	-3 500	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	58 342	58 342	0	100	42 166	42 166		100
Total recettes réelles	228 285	238 275	-9 990	104	223 667	226 801	-3 134	101

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	228 285	238 275	-9 990	104	223 667	226 801	-3 134	101

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023



ID : 071-257103424-20230222-CS202304-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0
21 - Immobilisations corporelles	20 000	14 853	5 147	74	13 661		13 661	0
Total dépenses réelles hors opérations	21 000	14 853	6 147	70	14 661		14 661	0
Total dépenses d'investissement	21 000	14 853	6 147	70	14 661		14 661	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	14 219	14 219	0	100	8 169	8 169		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 781	1 781	0	100				0
Total recettes réelles hors opérations	16 000	16 000	0	100	8 169	8 169		100
Total recettes d'ordre	5 000	7 022	-2 022	140	6 493	6 493		100
Total recettes d'investissement	21 000	23 022	-2 022	109	14 661	14 661		100

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		8 169	-8 169	0		14 661	-14 661	0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0
2051 - Concessions et droits similaires	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0
21 - Immobilisations corporelles	20 000	14 853	5 147	74	13 661		13 661	0
2182 - Matériel de transport	16 000	14 853	1 147	92				0
21828 - Autres matériels de transport					9 661		9 661	0
21838 - Autre matériel informatique	2 500		2 500	0	2 500		2 500	0
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500		1 500	0	1 500		1 500	0
Total dépenses réelles hors opérations	21 000	14 853	6 147	70	14 661		14 661	0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses hors opérations	21 000	14 853	6 147	70	14 661		14 661	0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023



ID : 071-257103424-20230222-CS202304-DE

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	14 219	14 219	0	100	8 169	8 169		100
10 - Dotations, fonds divers et reserves	1 781	1 781	0	100				0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 781	1 781	0	100				0
Total recettes réelles hors opérations	16 000	16 000	0	100	8 169	8 169		100

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	1 478		1 478	0				0
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 522	7 022	-3 500	199	6 493	6 493		100
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.		3 500	-3 500	0				
28182 - Matériel de transport	3 522	3 522	0	100				0
281828 - Autres matériels de transport					6 493	6 493		
Total recettes d'ordre	5 000	7 022	-2 022	140	6 493	6 493		100

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes hors opérations	21 000	23 022	-2 022	109	14 662	14 662		100

OPERATION N°

	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0	0	0	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	0	0
2051 - Concessions et droits similaires	1 000		1 000				
21828 - Autres matériels de transport	9 661		9 661				
21838 - Autre matériel informatique	2 500		2 500				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	1 500		1 500				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	14 661	0	14 661	TOTAL RECETTES	0	0	0
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	14 661	0	14 661	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0	0	0
				001 - Excédent d'investissement reporté	8 169	8 169	
				281828 - Autres matériels de transport	6 493	6 493	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0	0	0	TOTAL RECETTES FINANCIERES	14 661	14 661	0
TOTAL INVESTISSEMENT	14 661	0	14 661	TOTAL INVESTISSEMENT	14 661	14 661	0

Excédent de réalisation de l'investissement : (Réal + Ordre)	14 661
---	---------------

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023



ID : 071-257103424-20230222-CS202304-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	01 Opérations non ventilables	61 Eaux et assainissement	TOTAL	Réalisé 2021
Total des dépenses réelles hors op.				14 853
21 - Immobilisations corporelles				14 853
Total des dépenses des op. d'invest.				
Total des dépenses des op. d'ordre				
Total dépenses d'investissement				14 853

RECETTES D'INVESTISSEMENT	01 Opérations non ventilables	61 Eaux et assainissement	TOTAL	Réalisé 2021
Total des recettes réelles hors op.	8 169		8 169	16 000
001 - Excédent d'investissement reporté	8 169		8 169	14 219
10 - Dotations, fonds divers et réserves				1 781
Total des recettes des op. d'invest.				
Total des recettes des op. d'ordre	6 493		6 493	7 022
Total recettes d'investissement	14 661		14 661	23 022

SOLDE D'INVESTISSEMENT	14 661	0	14 661	8 169
-------------------------------	---------------	----------	---------------	--------------

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Realisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
TOTAL DES SUBVENTIONS	0	0	0		0	0	0	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

Séance du 22 février 2023

**Date de la convocation :
15 février 2023**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELISS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

En exercice

Présents

Pouvoirs

Nombre de mandats : **60**

N° CS202305

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION
DEFINITIVE DU
RESULTAT 2022**

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

**CS202305 - BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022**

Le Comité syndical, sous la présidence de Daniel RATTE,
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	201 390,66
- un excédent reporté de :	886 622,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	685 232,17
- un excédent d'investissement de :	5 513 913,05
- un déficit des restes à réaliser de :	4 989 119,00
Soit un excédent de financement de :	524 794,05

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022
comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	685 232,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	685 232,17
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 513 913,05

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel RATTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 60

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202306

BUDGET
SECURISATION
AFFECTATION
DEFINITIVE DU
RESULTAT 2022

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

**CS202306 - BUDGET SECURISATION
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022**

Le Comité syndical, sous la présidence de Daniel RATTE,
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	192 352,13
- un excédent reporté de :	598 664,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	791 016,85
- un excédent d'investissement de :	446 073,06
- un déficit des restes à réaliser de :	533 000,00
Soit un besoin de financement de :	86 926,94

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022
comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	791 016,85
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	86 926,94
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	704 089,91
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	446 073,06

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTALde Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable**SYDRO 71****71 000 MACON****Séance du 22 février 2023****Date de la convocation :
15 février 2023**

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60****N° CS202307****BUDGET AMOMOE
AFFECTATION
DEFINITIVE DU
RESULTAT 2022****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation
et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE**Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul
du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste
jointe, formant majorité des membres en exercice.**Pouvoirs :**Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD,
DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU,
GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN,
SOUFFLOT.**Assistaient à la séance :**Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du
Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président
de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des
territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.**Etaient excusés :**

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202307 - BUDGET AMOMOE
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022

Le Comité syndical, sous la présidence de Daniel RATTE,
 après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	10 703,34
- un excédent reporté de :	42 165,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 462,26
- un excédent d'investissement de :	14 661,04
- un déficit des restes à réaliser de :	2 000,00
Soit un excédent de financement de :	12 661,04

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat définitif d'exploitation de l'exercice 2022
 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	31 462,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	31 462,26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 661,04

Pour : 60
 Contre : 0
 Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
 Pour extrait conforme
 Le Président,

Daniel RATTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELI, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

En exercice

71

Présents

41

Pouvoirs

8

Nombre de mandats : 49

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202308

**FONDS DE RENOUVELLEMENT
AIDES FINANCIERES 2023**

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202308 – FONDS DE RENOUVELLEMENT - AIDES FINANCIERES 2023

Le Président expose :

Comme évoqué, lors du Débat d'orientation budgétaire, le montant total des projets de travaux déposés en vue de l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds de renouvellement 2023, reste très important puisque 5 859 000 € HT de subventions sont sollicités cette année. 27 collectivités pour un montant total de 13 470 000 € HT de travaux estimé sont concernées.

On note une légère augmentation du montant estimé des travaux, arrêté au 28/11/2022 pour la présentation du DOP, cette évolution minime résulte essentiellement de l'ajustement de leur devis par quelques collectivités suite aux demandes de compléments techniques formulées par le SYDRO 71 ; et à l'inscription d'une nouvelle opération urgente pour un syndicat, en contre partie du retrait de deux opérations jugées non prioritaires pour ce même syndicat.

Sur demande des maîtres d'ouvrage, une quinzaine d'autorisations de démarrer des travaux urgents avant réception de la notification d'attribution de subvention ont d'ores et déjà été accordées.

Compte tenu de ces éléments, avec un taux d'aides moyen de 42.50 %, identique à 2022, le montant global prévisionnel des subventions sollicitées ne pouvait être honoré.

Aussi, sur proposition du bureau, validée par le Comité lors du Débat d'orientations budgétaires en décembre dernier, différentes pistes ont été travaillées :

- Après prise en compte des priorisations énoncées lors du dépôt des dossiers au fonds de renouvellement des maîtres d'ouvrage, 11 collectivités ont été contacté et ont accepté de reporter les opérations les moins urgentes. Ainsi un montant 983 470 € de travaux fera l'objet d'une programmation ultérieure.
- Une évolution du taux de participation à 0,41 €/m³ a été voté, générant une recette complémentaire de 261 000 €,
- Optimisation de l'enveloppe annoncée par le Département au titre de l'appel à projets,
- Mobilisation des excédents antérieurs.

Par conséquent, la programmation 2023 pourra être honorée pour un montant de travaux de 12 487 000 € soit un montant des aides SYDRO 71 sur ses fonds propres de 4 618 181 €.

Détail du financement

SYDRO 71

Le montant total des participations est estimé à 3 567 000 € (volume prévisionnel 8 700 000 m³ au taux de 0,41€/m³ voté lors du Comité syndical du 14 /12/2022).

Département de Saône et Loire

Plusieurs dossiers ont été proposés pour l'appel à projets lancé par le Département mais à priori, compte tenu du règlement en vigueur seules 8 opérations pour un montant total de 393 552 € seraient éligibles :

Porteur du projet	Nature de l'investissement	Montant du Projet HT	Dépenses subventionnables HT	Taux	Montant subvention
SIVOM Arroux-Braconne	Renouvellement du réseau d'eau potable à SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX route de Charency.	147 882,00 €	147 882,00 €	30%	44 365,00 €
SIE de l'Arconce	Renouvellement des réseaux d'eau potable à La Guiche vers Rousset Vesvre et La Guiche Bourg Vieux Château	348 729,00 €	250 000,00 €	30%	75 000,00 €
SIE des Bords de Loire	Renouvellement des réseaux d'eau potable à GRURY secteur Bois de Grandveau.	276 184,00 €	250 000,00 €	30%	75 000,00 €
Montmelard	Renouvellement d'une canalisation reliant les sources de "Dompierre les Ormes" aux sources du "revers de St Cyr".	63 535,00 €	63 535,00 €	30%	19 061,00 €
SME de la Petite Grosne	Renouvellement des réseaux d'eau potable à LA ROCHE VINEUSE Chemin de la Grange du Dîme, BÉRZE-LA-VILLE "Petit Sauzet" et VINZELLES RD 169	266 000,00 €	250 000,00 €	30%	75 000,00 €
SIVOM de Cussy-en-Morvan	Renouvellement du réseau d'eau potable à LA CELLE-EN-MORVAN RD 978 au lieu-dit "La Vèvre".	127 174,00 €	127 174,00 €	30%	38 152,00 €
SIE de la Gourgeoise	Renouvellement à BRION de deux tronçons de canalisation d'eau potable faisant la jonction entre la source et le réservoir des Moreaux avec le réservoir de Montagny et le réseau de Guenand.	165 475,00 €	165 475,00 €	30%	49 642,00 €
Roussillon-en-Morvan	Renouvellement de la conduite d'eau potable du hameau de Jeusot au hameau des Pécines.	57 774,00 €	57 774,00 €	30%	17 332,00 €

Agence de l'Eau RMC

Quelques opérations du programme 2023 sont inscrites dans les contrats ZRR de l'Agence de l'eau RMC au titre du rattrapage structurel de son 11^e programme d'intervention. Il s'agit des opérations suivantes :

- SIE du Brionnais : renouvellement à Dompierre les Ormes pour un montant de 550 000€ financé à 70% et devant être engagé en 2022 d'où la demande de dérogation pour démarrage anticipé de travaux
- SIE de Bresse Nord : quasiment l'intégralité du programme 2023 financé à 50% (contrat ZRR décalé sur la période 2021-2023)

Agence de l'Eau Loire Bretagne

A priori une opération, réalisée par le SIE de la Vallée du Sornin, serait éligible au subventionnement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'agissant de conduites posant des problèmes de qualité (HAP, CVM). Compte tenu de l'incertitude sur ce financement, cette possibilité n'a à ce jour pas été intégrée.

Par délibération du 18 décembre 2019, le Comité syndical du SYDRO 71 a décidé de modifier le règlement intérieur en apportant pour les collectivités bénéficiant de subventions extérieures supérieures au taux d'aide alloué par le SYDRO 71, en particulier provenant de l'Agence de l'Eau, une aide forfaitaire de 10 %. Ce taux de 10% a d'ores et déjà été retenu pour les collectivités qui ont signé une contractualisation avec les communautés de communes et l'Agence de l'Eau ou se sont vu notifier une aide financière.

Les bénéficiaires d'aides allouées par le Conseil départemental verront le taux du SYDRO 71 ajusté de manière que la totalité des subventions accordées par tous les financeurs publics ne dépasse pas le taux d'aide global calculé par le SYDRO 71.

L'enveloppe dédiée au renouvellement des réseaux et les modalités d'éligibilité, de priorisation et de modulation restent inchangées par rapport à 2022.

Cet exposé entendu, le Comité syndical, réduit aux membres bénéficiaires du Fonds de renouvellement,

- accepte le programme 2023 de Renouvellement AEP pour un montant total de 4 618 181 € HT tel que présenté ci-dessus,
- dit que les collectivités bénéficiaires d'aides allouées par plusieurs financeurs publics verront le taux d'aide du SYDRO 71 ajusté conformément à son règlement intérieur,

- dit que le montant des aides allouées par le SYDRO 71 soit 4 618 181 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 20 – article 204148223 intitulé « subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales – Année 2023 » du budget principal du Syndicat.

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



**FONDS DE RENOUVELLEMENT
OPERATIONS FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS - PROGRAMME 2023
PROPOSITION D'OCTROI DE SUBVENTIONS SELON LES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR**

Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux global calculé	Montant du projet	Montant de la subvention
CURGY	1	CURGY	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Dracy Saint Loup et de 34 branchements.	50	390 000 €	195 000 €
MESVRES	1	MESVRES	Complément : renouvellement route des Contants une reprise complète de branchement. Dérogation du 14/12/2022.	48,5	3 185 €	1 545 €
MESVRES	2	MESVRES	Renouvellement des canalisations de branchements Grande rue entre les PN route d'Autun et route de Broye : 47 branchements.	48,5	78 985 €	38 308 €
MESVRES	3	MESVRES	Renouvellement des canalisations de branchements rue des Ponts : 12 branchements.	48,5	25 982 €	12 601 €
MESVRES	4	MESVRES	Renouvellement des canalisations de branchements rue Mme de Sévigné entre le PN route d'Autun et le chemin de la lagune : 11 branchements.	48,5	20 786 €	10 081 €
MESVRES	5	MESVRES	Renouvellement des canalisations de branchements route d'Autun du PN route d'Etang au chemin des Gaudoirs : 14 branchements.	48,5	41 571 €	20 162 €
MESVRES	6	MESVRES	Renouvellement des canalisations de branchements Champ de la Gare et Bois de Mesvres : 28 branchements.	48,5	57 161 €	27 723 €
ROUSSILLON EN MORVAN	1	ROUSSILLON EN MORVAN	Renouvellement de la conduite d'eau potable du hameau de Jeusot au hameau des Pécines.	47,5**	57 774 €	27 442 €
ROUSSILLON EN MORVAN	2	ROUSSILLON EN MORVAN	Tranche 2 - suite programme 2022.	47,5	8 369 €	3 975 €
UCHON	1	UCHON	Renouvellement de 60 compteurs d'eau abonnés.	48,5	5 650 €	2 740 €
Syndicat intercommunal des eaux de CHARBONNAT	1	SAINTE EUGENE	Renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Chazetot". Dérogation du 14/03/2022.	50	74 918 €	37 459 €
SIVOM ARROUX-BRACONNE	1	SAINT DIDIER	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Charency. Dérogation du 14/12/2022.	47,5**	147 882 €	70 244 €
SIVOM ARROUX-BRACONNE	2	ETANG SUR ARROUX	Renouvellement de 10 branchements rue d'Autun. Dérogation du 14/12/2022.	47,5	29 061 €	13 804 €
SIVOM de CUSSY-EN-MORVAN	1	LA CELLE EN MORVAN	Renouvellement du réseau d'eau potable RD 978 au lieu-dit "La Vèvre". Dérogation du 30/05/2022.	43**	127 174 €	54 685 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GOURGEOISE	1	BRION	Renouvellement de deux tronçons de canalisation d'eau potable faisant la jonction entre la source et le réservoir des Moreaux avec le réservoir de Montagny et le réseau de Guenand.	50**	165 475 €	82 737 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	1	JULLY LES BUXY	Renouvellement des réseaux d'eau potable au Moulin Perreau.	44,5	28 871 €	12 848 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	2	CHENOVES	Renouvellement des réseaux d'eau potable Les Filletières - impasse rue du Vignot.	44,5	22 100 €	9 835 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	3	SAINT VALLERIN	Renouvellement des réseaux d'eau potable Montée de la Roche.	44,5	80 751 €	Reporté
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	4	DRACY LE FORT	Renouvellement des réseaux d'eau potable Chemin du Moulin Gaillard.	44,5	32 107 €	14 288 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	5	SAINT DENIS DE VAUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable Bourg Sud.	44,5	239 883 €	106 748 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	6	MONTAGNY LES BUXY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Moulin Charles à Montorge.	44,5	164 217 €	73 077 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	7	SAINT GERMAIN LES BUXY	Renouvellement des réseaux d'eau potable RD 18 - la Grande Coudre.	44,5	87 575 €	38 971 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	8	BUXY	Renouvellement des réseaux d'eau potable service Givry.	44,5	252 148 €	112 206 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	9	JAMBLES	Renouvellement des réseaux d'eau potable Rue de la Côte Chalonnaise du n°22 au 43.	44,5	200 233 €	89 104 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	10	BUXY - MONTAGNY LES BUXY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Davenay à Mont Cuchot.	44,5	92 113 €	40 990 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	1	DAMEREY	Renouvellement des réseaux d'eau potable rue de la Planche.	42,5	106 368 €	45 206 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	2	BEY	Renouvellement des réseaux d'eau potable route de Dole - centre Bourg.	42,5	335 106 €	142 420 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	3	NAVILLY	Renouvellement des réseaux d'eau potable pont sur la Guyotte.	42,5	68 527 €	29 124 €
CHAROLLES	1	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Gévelard.	47,5	34 290 €	16 288 €
CHAROLLES	2	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Viry.	47,5	63 000 €	29 925 €
CHAUFFAILLES	1	CHAUFFAILLES	Renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur de la Chize (Route de Lamont). Dérogation du 14/12/2022.	47,5	116 900 €	55 528 €
CHAUFFAILLES	2	CHAUFFAILLES	Renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur Chemin des Butteries. Dérogation du 14/12/2022.	47,5	25 700 €	12 208 €
TOULON-SUR-ARROUX	1	TOULON-SUR-ARROUX	Complément renouvellement du réseau d'eau potable Rue de Rosières. Dérogation du 26/07/2022.	50	7 631 €	3 816 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	1	POUILLOUX / MARIZY	Renouvellement des réseaux d'eau potable amont réservoir. Dérogation du 14/12/2022.	41	95 245 €	39 050 €

Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux global calculé	Montant du projet	Montant de la subvention
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	2	LA GUICHE vers Jarrat	Renouvellement des réseaux d'eau potable Les Dravers.	41	157 241 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	3	LA GUICHE vers Jarrat	Renouvellement des réseaux d'eau potable les Jarrats.	41	66 349 €	27 203 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	4	LA GUICHE vers Rousset	Renouvellement des réseaux d'eau potable La Velle.	41	127 102 €	52 112 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	5	LA GUICHE vers Rousset	Renouvellement des réseaux d'eau potable Vesvre.	41**	110 985 €	45 504 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	6	LA GUICHE Bourg	Renouvellement des réseaux d'eau potable Vieux Château.	41**	237 744 €	97 475 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	7	VITRY EN CHAROLLAIS	SAE du Charollais : poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable au Bourg. Dérogation du 14/12/2022.	41	232 000 €	95 120 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	1	SAINT AGNAN	Renouvellement des réseaux d'eau potable Grande Rue.	44,5	173 437 €	77 179 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	2	MALTAT	Renouvellement des réseaux d'eau potable Moulin de la Martine.	44,5	189 380 €	84 274 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	3	GRURY	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur La Goutte au fer.	44,5	152 179 €	67 720 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	4	GRURY	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur Bois de Grandveau.	44,5**	276 184 €	122 902 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	5	GRURY	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur Bois Payot.	44,5	123 965 €	55 164 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	1	RIGNY-SUR-ARROUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Les Luchettes.	41	117 090 €	48 007 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	2	RIGNY-SUR-ARROUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Le Crot.	41	137 218 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	3	RIGNY-SUR-ARROUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Tremblay (traversée RD 994 - forage).	41	137 312 €	56 298 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	4	RIGNY-SUR-ARROUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Vesvre.	41	106 756 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	5	CURDIN/LA CHAPELLE AU MANS	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieux-dit Bois Lorial/cortailloux.	41	237 945 €	97 557 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	6	CURDIN/LA CHAPELLE AU MANS	Renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Bois Brûlé.	41	161 909 €	66 383 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCE OUDRACHE	7	VITRY EN CHAROLLAIS	SAE du Charollais : poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable au Bourg. Dérogation du 14/12/2022.	41	160 000 €	65 600 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	1	DOMPIERRE LES ORMES	Renouvellement des réseaux d'eau potable Réservoir de Brosses Rondes - Bois de la Tête. Dérogation du 21/11/2022.	10*	550 000 €	55 000 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	2	MARCIGNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Bourg.	41	581 000 €	238 210 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	3	BOIS-SAINTE MARIE	Renouvellement des réseaux d'eau potable Bourg. Dérogation du 21/11/2022.	41	764 000 €	313 240 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	4	SAINT SYMPHORIEN DES BOIS	Renouvellement des réseaux d'eau potable au Soleil.	41	288 000 €	118 080 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	5	AMANZE	Renouvellement des réseaux d'eau potable Bourg - La Chaume.	41	317 000 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	6	VITRY EN CHAROLLAIS	SAE du Charollais : poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable au Bourg. Dérogation du 14/12/2022.	41	408 000 €	167 280 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIE	1	BOURG LE COMTE	Renouvellement au Bourg de 35 branchements.	42,5	138 000 €	58 650 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIE	2	ARTAIX	Détournement de conduite d'eau potable Le Pascal.	42,5	66 000 €	28 050 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIE	3	CERON	Renouvellement du réseau d'eau potable antenne Les Charriers.	42,5	32 000 €	13 600 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIE	4	ARTAIX	Renouvellement du réseau d'eau potable antenne Les Michoyers.	42,5	43 000 €	18 275 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIE	5	CHENAY LE CHATEL	Renouvellement du réseau d'eau potable antenne En Colachot.	42,5	44 000 €	18 700 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	1	SEMUR EN BRIONNAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable rue Bouthier. Dérogation du 05/07/2022.	44,5	108 000 €	48 060 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	2	TANCON	Renouvellement du réseau d'eau potable Le Chalut.	44,5	196 000 €	87 220 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	3	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Tremblets.	44,5	38 000 €	16 910 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	4	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Détournement de conduite d'eau potable Le Creux de la Lie.	44,5	25 000 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	5	MAIZILLY	Renouvellement du réseau d'eau potable de Lallerand au Bourg.	44,5	142 000 €	63 190 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	6	SEMUR EN BRIONNAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin des Pierres Blanches.	44,5	16 000 €	7 120 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	7	CHASSIGNY SOUS DUN	Renouvellement du réseau d'eau potable Impasse du Vieux Bourg.	44,5	25 000 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	8	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Renouvellement du réseau d'eau potable Bois Lagrange (départ F 100).	44,5	77 000 €	34 265 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	9	COUBLANC	Détournement de conduite d'eau potable Pont des Rigoles (projet 3).	44,5	46 000 €	20 470 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	10	LIGNY EN BRIONNAIS	Détournement de conduite d'eau potable Saint Rigaud.	44,5	56 000 €	24 920 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	11	FLEURY LA MONTAGNE	Détournement de conduite d'eau potable Coraton.	44,5	40 000 €	17 800 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	1	MERVANS	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin de Serley.	44,5	34 304 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	2	AUTHUMES	Renouvellement des réseaux d'eau potable Route de Ramouille.	10*	278 837 €	27 884 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	3	AUTHUMES	Renouvellement des réseaux d'eau potable Impasse des Bois.	10*	50 664 €	5 066 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	4	AUTHUMES	Renouvellement du réseau d'eau potable Impasse de Saint Paul.	10*	39 906 €	3 991 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	5	LAYS SUR LE DOUBS - FRETTERANS	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Lay à Fretterans RD 118.	10*	399 289 €	39 929 €

* opération faisant l'objet d'une aide de l'Agence de l'eau RMC contrat ZRR 50 % ou 70 %

** opération inscrite à l'AAP départemental 2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202308-DE



Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux global calculé	Montant du projet	Montant de la subvention
CLUNY	1	CLUNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Rue des Griottons (vers impasse de la Servaise). Dérogation du 30/11/2022.	45,5	39 657 €	18 044 €
CLUNY	2	CLUNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Dagonnaux. Dérogation du 30/11/2022.	45,5	101 870 €	46 351 €
CLUNY	3	CLUNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Chemin de Coigny (partie Nord) et route de Bristolles. Dérogation du 30/11/2022.	45,5	189 814 €	86 365 €
CLUNY	4	CLUNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable Chemin de Coigny (partie Sud). Dérogation du 30/11/2022.	45,5	96 266 €	43 801 €
MATOUR	1	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable antenne liaison Crozet / Croux (tranche 1). Dérogation du 15/12/2022.	41	95 000 €	38 950 €
MONTMELARD	1	MONTMELARD	Renouvellement d'une canalisation reliant les sources de "Dompierre les Ormes" aux sources du "revers de St Cyr".	48,5**	63 535 €	30 814 €
SOLOGNY	1	SOLOGNY	Renouvellement des réseaux d'eau potable hameau Les Tourniers. Dérogation du 21/11/2022.	48,5	128 308 €	62 230 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	1	GENOUILLY - MARNAND	Renouvellement des réseaux d'eau potable accélérateur de St Martin du Tartre 2ème tranche. Dérogation du 21/06/2022.	43	400 000 €	172 000 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	2	LA VINEUSE SUR FREGANDE	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur de Bertranche - Bène. Dérogation du 21/11/2022.	43	354 800 €	152 564 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	3	MONT-SAINT-VINCENT	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur Les Tirettes - Les Amarots.	43	55 200 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	1	SAINT POINT	Renouvellement des réseaux d'eau potable lieu-dit "Joux".	45,5	116 178 €	52 861 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	2	SAINT POINT	Renouvellement des réseaux d'eau potable lieu-dit "le Prost".	45,5	108 774 €	49 492 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	3	SAINT PIERRE LE VIEUX	Renouvellement des réseaux d'eau potable RD 45 entrée du bourg.	45,5	65 048 €	29 597 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	1	BUSSIERES	Renouvellement des réseaux d'eau potable au Hameau "Moulin Cabot". Dérogation du 23/05/2022.	44,5	23 700 €	10 547 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	2	CENVES	Renouvellement des réseaux d'eau potable de "Grange Paisseau" à "les Roussets".	44,5	295 000 €	131 275 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	3	LA ROCHE VINEUSE	Renouvellement des réseaux d'eau potable Chemin de la Grange du Dîme.	44,5**	55 000 €	24 475 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	4	BERZE-LA-VILLE	Renouvellement des réseaux d'eau potable "Petit Sauzet".	44,5**	83 000 €	36 935 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	5	VINZELLES	Renouvellement des réseaux d'eau potable RD 169.	44,5**	128 000 €	56 960 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	6	PRISSE / DAVAYE	Renouvellement des réseaux d'eau potable "Hameau de Chevigne".	44,5	21 000 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	7	PIERRECLOS	Renouvellement des réseaux d'eau potable route de Milly.	44,5	24 000 €	Reporté
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	8	BERZE-LA-VILLE	Renouvellement des réseaux d'eau potable "traversée de la RD17 Croix Blanche". Dérogation du 18/11/2022.	44,5	31 300 €	13 929 €
TOTAUX ARRONDIS					13 470 000 €	5 012 000 €

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202308-DE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60**

N° CS202309

**BUDGET PRINCIPAL
2023**

CS202309 - BUDGET PRINCIPAL 2023

Annexe 7 : Présentation simplifiée

Le budget primitif 2023, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 14 décembre 2022. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2023, la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année 2022.

➤ La section de fonctionnement s'équilibre à 4 574 138 € :

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour 110 000 € : Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement
- Chapitre 012 - Charges de personnel pour 276 200 € : Ce chapitre retrace les charges de personnel.
- Chapitre 65 – Charges de gestion courante pour 52 632 € : Les charges de gestion courante comprennent entre autres les indemnités des élus (35 000€).
- Chapitre 67 – Charges Spécifiques pour 4 500 €

Dépenses d'ordre 4 130 806 € :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 529 868 € : Cette dépense d'ordre budgétaire représente le montant reversé en section d'investissement pour l'autofinancement des actions du SYDRO 71.
- Chapitre 042 – 6811- Amortissement pour 3 600 998 € : La dotation aux amortissements retracée dans ce chapitre porte essentiellement sur les subventions d'investissements versées par le SYDRO 71 au titre du Fonds de renouvellement.

Les recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses pour 217 000 € : Remboursement de frais par les budgets annexes
- Chapitre 74 – Dotations et participations pour 3 617 000 € : Ce chapitre intègre les participations des collectivités au Fonds de renouvellement (3 567 000 €) ainsi que la participation financière du Département au frais de fonctionnement des budgets (50 000 €).
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion pour 54 906 € : Ce chapitre correspond aux produits de gestion courante et en particulier aux reversements effectués par les collectivités bénéficiaires lors de leur sortie du Fonds de renouvellement. (SIE DU HAUT MACONNAIS 9/10 = 32946 € et REGION LOUHANNAISE pour PRETY et LACROST 6/8 = 21 960 €)
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 685 232 €

➤ La section d'investissement s'établit à 9 644 719 € :

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour 3 000 € : Ce chapitre permet de financer l'achat de logiciels informatiques.
- Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées pour 9 610 219 € dont 4 983 119 € de RAR 2022 : Ce chapitre intègre la programmation financière 2023 du fonds de renouvellement ainsi que le solde des années 2020, 2021 et 2022.
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 31 500 € dont 3 000 € de RAR 2022 : Ce chapitre regroupe les acquisitions de véhicules, de matériel informatique, de mobilier de bureau ou d'autres matériels.

Les recettes comptabilisent :

- R001 - excédent d'investissement reporté pour 5 513 913 €

- Les recettes d'ordre 4 130 806 € :
021 – Virement de la section de fonctionnement pour 529 868 €
040 – écritures d'ordre pour les amortissements pour 3 600 998 €

Le Président soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2023 tel que présenté.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel RATTE



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
011 - Charges à caractère général	152 000	47 426	104 574	31	110 000		110 000	-27,6	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 400	3 462	6 938	33	9 400		9 400	-9,6	
60611 - Eau et assainissement	200		200	0	200		200	0,0	
60613 - Chauffage urbain	400		400	0	400		400	0,0	
60622 - Carburants	1 500	75	1 425	5	1 500		1 500	0,0	
60631 - Fournitures d'entretien	300	33	267	11	300		300	0,0	
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000	378	1 623	18	2 000		2 000	0,0	
6064 - Fournitures administratives	3 000	2 976	24	99	3 500		3 500	16,7	
6068 - Autres matières et fournitures	3 000		3 000	0	1 500		1 500	-50,0	
61 - SERVICES EXTERIEURS	59 500	27 733	31 767	46	47 500		47 500	-20,2	
6132 - Locations immobilières	5 000	3 163	1 837	63	4 000		4 000	-20,0	
614 - Charges locatives et de copropriété	5 000	2 890	2 110	57	6 000		6 000	20,0	
615228 - Autres bâtiments	25 000	9 456	15 544	37	10 000		10 000	-60,0	
61551 - Matériel roulant	2 000		2 000	0	2 500		2 500	25,0	
61558 - Autres biens mobiliers	500		500	0	500		500	0,0	
6156 - Maintenance	8 500	6 582	1 918	77	8 500		8 500	0,0	
6161 - Multirisques	1 000	258	742	25	1 000		1 000	0,0	
6168 - Autres	2 000	4 354	-2 354	217	4 500		4 500	125,0	
6182 - Documentation générale et technique	2 000	1 030	970	51	2 000		2 000	0,0	
6184 - Versements à des organismes de formation	6 000		6 000	0	6 000		6 000	0,0	
6185 - Frais de colloques et séminaires	2 000		2 000	0	2 000		2 000	0,0	
6188 - Autres frais divers	500		500	0	500		500	0,0	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	81 700	16 231	65 469	19	52 700		52 700	-35,5	
62268 - Autres honoraires, conseils...	65 000	7 318	57 682	11	34 000		34 000	-47,7	
6228 - Divers		1 247	-1 247	0	1 500		1 500	0,0	
6231 - Annonces et insertions	600		600	0	600		600	0,0	
6232 - Fêtes et cérémonies	6 000	2 543	3 457	42	6 000		6 000	0,0	
6236 - Catalogues et imprimés et publications	200		200	0	200		200	0,0	
6238 - Divers	200		200	0	200		200	0,0	
6247 - Transports collectifs du personnel	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0,0	
6251 - Voyages, déplacements et missions	4 000	1 648	2 352	41	4 000		4 000	0,0	
6261 - Frais d'affranchissement	1 000	771	229	77	1 000		1 000	0,0	
6262 - Frais de télécommunications	2 000	1 431	569	71	2 500		2 500	25,0	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 500	1 273	227	84	1 500		1 500	0,0	
6288 - Autres	200		200	0	200		200	0,0	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	400		400	0	400		400	0,0	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	400		400	0	400		400	0,0	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	306 400	167 753	138 647	54	276 200		276 200	-9,9	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000		30 000	0	28 000		28 000	-6,7	
6218 - Autre personnel extérieur	30 000		30 000	0	28 000		28 000	-6,7	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000	1 272	728	63	2 000		2 000	0,0	
6332 - Cotisations versées au FNAL	200	87	113	43	200		200	0,0	
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 500	926	574	61	1 500		1 500	0,0	
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	300	259	41	86	300		300	0,0	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	274 400	166 481	107 919	60	246 200		246 200	-10,3	
64111 - Rémunération principale	95 000	67 585	27 415	71	92 000		92 000	-3,2	
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 500	2 458	4 042	37	3 000		3 000	-53,8	
64113 - NBI	700	490	210	70	700		700	0,0	
64114 - Indemnité inflation		100	-100	0					
64118 - Autres indemnités	65 000	41 429	23 571	63	60 000		60 000	-7,7	
64131 - Rémunérations	24 000		24 000	0	15 000		15 000	-37,5	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	18 000	17 036	964	94	20 000		20 000	11,1	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	55 000	32 402	22 598	58	48 000		48 000	-12,7	
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	7 000	3 685	3 315	52	5 000		5 000	-28,6	
6456 - Versement au FNC du supplément familial	500		500	0	500		500	0,0	
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	900	302	598	33	500		500	-44,4	
6474 - Versements aux oeuvres sociales	1 300	636	664	48	1 000		1 000	-23,1	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500	357	143	71	500		500	0,0	
65 - Autres charges de gestion courante	63 495	27 910	35 585	43	52 632		52 632	-17,1	
65311 - Indemnités de fonction		22 428	-22 428	0	35 000		35 000	0,0	
65312 - Frais de mission et de déplacement	6 000		6 000	0	5 000		5 000	-16,7	
65313 - Cotisations de retraite	7 500	1 774	5 726	23	6 000		6 000	-20,0	
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 000		1 000	0	900		900	-10,0	
65315 - Formation	5 000		5 000	0	4 500		4 500	-10,0	
65322 - Frais de mission et déplacement		146	-146	0					
65331 - Indemnités de fonction	40 000	2 860	37 140	7				-100,0	
65332 - Frais de mission et déplacement		702	-702	0					
6541 - Créances admises en non-valeur	3 000		3 000	0	1 132		1 132	-62,3	
65888 - Autres	995	1	994	0	101		101	-89,9	
67 - Charges spécifiques	5 000		5 000	0	4 500		4 500	-10,0	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000		5 000	0	4 500		4 500	-10,0	
Total dépenses réelles	526 895	243 089	283 806	46	443 332		443 332	-15,9	

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
023 - Virement à la sect. d'investissement	340 934		340 934	0	529 868		529 868	55,4	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 603 200	3 603 199	0	99	3 600 938		3 600 938	-0,1	
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 603 200	3 603 199	0	99	3 600 938		3 600 938	-0,1	
Total dépenses d'ordre	3 944 134	3 603 199	340 934	91	4 130 806		4 130 806	4,7	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses de fonctionnement	4 471 029	3 846 288	624 740	86	4 574 138		4 574 138	2,3	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	198 500	199 267	-767	100	217 000		217 000	9,3	
70872 - par les budgets annexes et les régies	198 500	199 267	-767	100	217 000		217 000	9,3	
74 - Dotations et participations	3 331 000	3 383 960	-52 960	101	3 617 000		3 617 000	8,6	
7473 - Départements	25 000	28 000	-3 000	112	50 000		50 000	100,0	
74748 - Autres communes	3 306 000	3 355 960	-49 960	101	3 567 000		3 567 000	7,9	
75 - Autres produits de gestion courante	54 906	54 907	-1	100	54 906		54 906	0,0	
75888 - Autres	54 906	54 907	-1	100	54 906		54 906	0,0	
013 - Atténuations de charges		6 764	-6 764	0					
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		6 764	-6 764	0					
002 - Excédent de fonctionnement reporté	886 623	886 623	0	100	685 232		685 232	-22,7	
Total recettes réelles	4 471 029	4 531 521	-60 492	101	4 574 138		4 574 138	2,3	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes de fonctionnement	4 471 029	4 531 521	-60 492	101	4 574 138		4 574 138	2,3	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
20 - Immobilisations incorporelles	15 000		15 000	0		3 000	3 000	-80,0	
2051 - Concessions et droits similaires	15 000		15 000	0		3 000	3 000	-80,0	
204 - Subventions d'équipement versées	9 657 413	3 906 817	5 750 596	40	4 627 100	4 983 119	9 610 219	-0,5	
204148219 - Communes et structures intercommunales 2019	413 810	389 721	24 089	94				-100,0	
204148220 - Communes et structures intercommunales 2020	1 321 743	1 070 192	251 551	80		136 591	136 591	-89,7	
204148221 - Communes et structures intercommunales 2021	3 421 860	1 504 149	1 917 711	43		1 784 164	1 784 164	-47,9	
204148222 - Communes et structures intercommunales 2022	4 500 000	942 755	3 557 245	20		3 062 364	3 062 364	-31,9	
204148223 - Communes et structures intercommunales 2023					4 627 100		4 627 100	0,0	
21 - Immobilisations corporelles	64 000	2 496	61 504	3	28 500	3 000	31 500	-50,8	
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000		10 000	0	1 500		1 500	-85,0	
21828 - Autres matériels de transport	25 000		25 000	0	25 000		25 000	0,0	
21838 - Autre matériel informatique	15 000		15 000	0	2 000	3 000	5 000	-66,7	
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000	2 496	2 504	49				-100,0	
2185 - Matériel de téléphonie	5 000		5 000	0				-100,0	
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 000		4 000	0				-100,0	
Total dépenses réelles hors opérations	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40	4 655 600	4 989 119	9 644 719	-0,9	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses hors opérations	9 736 413	3 909 313	5 827 100	40	4 655 600	4 989 119	9 644 719	-0,9	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
001 - Excédent d'investissement reporté	5 792 279	5 792 279	0	100	5 513 913		5 513 913	-4,8	
204 - Subventions d'équipement versées		27 747	-27 747	0					
204148221 - Communes et structures intercommunales 2021		27 747	-27 747	0					
Total recettes réelles hors opérations	5 792 279	5 820 026	-27 747	100	5 513 913		5 513 913	-4,8	

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	340 934		340 934	0	529 868		529 868	55,4	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 603 200	3 603 199	0	99	3 600 938		3 600 938	-0,1	
28041482 - Bâtiments et installations	3 596 222	3 596 222	0	100	3 596 944		3 596 944	0,0	
2805 - Concessions & droits similaires,brevets,licences.	453	453	0	100	453		453	0,0	
2817848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 534	1 534	0	100	1 534		1 534	0,0	
281828 - Autres matériels de transport	3 918	3 918	0	100				-100,0	
281838 - Autre matériel informatique	1 017	1 017	0	100	1 757		1 757	72,8	
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	55	55	0	100	250		250	353,7	
Total recettes d'ordre	3 944 134	3 603 199	340 934	91	4 130 806		4 130 806	4,7	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes hors opérations	9 736 413	9 423 225	313 188	96	9 644 719		9 644 719	-0,9	

OPERATION N°

	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60**

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,

Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,

Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,

Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur, Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

N° CS202310

BUDGET ANNEXE
SECURISATION 2023

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202310 - BUDGET ANNEXE SECURISATION BP 2023

Annexe 8 : Présentation simplifiée

Le budget primitif 2023, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 14 décembre 2022. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2022, la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année 2022. Il est assujéti à TVA.

➤ **La section de fonctionnement s'équilibre à 1 088 664 € :**

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général et Charges de personnel pour 364 950 € :
Les dépenses intègrent le coût lié au personnel affecté par la collectivité de rattachement et autres frais généraux reversé à la collectivité de rattachement pour 180 000 €, ainsi qu'une prévision des dépenses d'assurances, d'entretien, travaux et honoraires pour 184 950 €. Depuis 2020 plusieurs opérations prévues au schéma directeur sont en phase de réalisation ou terminées d'où une augmentation prévisionnelle des charges de gestion.
- Dépenses d'ordre 723 324 € :
023 – Virement à la section d'investissement pour 668 365 € : cette dépense d'ordre budgétaire représente le montant reversé en section d'investissement pour l'autofinancement des actions du SYDRO 71.
042- dotation amortissement : 54 959 € (Schéma directeur, travaux interconnexion : Région de Verdun/Basse Dheune, Gourgeoise/Smemac et Sornin/Brionnais)

Les recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 70 – Produit des services, domaine et ventes diverses pour 340 000 € : Ces recettes propres se composent de la redevance perçue auprès des adhérents de 0.030 €/m3 HT.
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 704 090 €
- Recettes d'ordre :
777- Quote-part des subventions transférées : 44 574 €

➤ **La section d'investissement s'établit à 1 566 324 € :**

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 13 pour 23 000 € : Remboursement trop perçu sur subvention. Report.
- Chapitre 20 pour 141 000 € : Etude et concessions droits similaires dont 40 000 € de report.
- Chapitre 23 pour 1 357 750 € : un montant de travaux prévisionnel dont 470 000 € de report.
- Dépenses d'ordre :
40- 13911 et 13913 : 44 574 € (subvention schéma et travaux de sécurisation terminés)

Les recettes comptabilisent :

- Chapitre 13 pour 310 000 € : subventions accordées par le Département et les Agences de L'eau pour la réalisation des travaux de sécurisation.
- R001 - pour 446 073 € : excédent d'investissement reporté
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 86 927 €
- Les recettes d'ordre 723 324 € :
021 - Virement de la section de fonctionnement pour 668 365 €
040 - Amortissement schéma directeur et logiciel : 54 959 €

Le Président soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2023 tel que présenté.

Pour : 60

Contre : 0

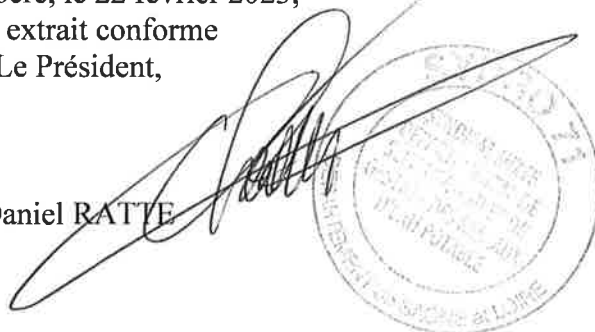
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel RATTE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE LORIENT" around the perimeter and "LE PRESIDENT" in the center.

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
011 - Charges à caractère général	289 615	148 414	141 201	51	364 950		364 950	26,0	
61 - SERVICES EXTERIEURS	127 400	23	127 377	0	140 950		140 950	10,6	
6132 - Locations immobilières	200	23	177	11	500		500	150,0	
615231 - Voiries	49 950		49 950	0	49 950		49 950	0,0	
615232 - Réseaux	50 000		50 000	0	50 000		50 000	0,0	
6156 - Maintenance	15 500		15 500	0	15 500		15 500	0,0	
6161 - Multirisques	10 000		10 000	0	15 000		15 000	50,0	
6168 - Autres	1 750		1 750	0	10 000		10 000	471,4	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	162 215	148 391	13 824	91	224 000		224 000	38,1	
62268 - Autres honoraires, conseils...	10 000		10 000	0	40 000		40 000	300,0	
6231 - Annonces et insertions	3 965	190	3 775	4	4 000		4 000	0,9	
62871 - A la collectivité de rattachement	148 250	148 201	49	99	180 000		180 000	21,4	
65 - Autres charges de gestion courante	50	1	49	2	390		390	679,8	
65888 - Autres	50	1	49	2	390		390	679,8	
Total dépenses réelles	289 665	148 415	141 250	51	365 340		365 340	26,1	

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
023 - Virement à la sect. d'investissement	644 423		644 423	0	668 365		668 365	3,7	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	45 193	45 193	0	100	54 959		54 959	21,6	
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	45 193	45 193	0	100	54 959		54 959	21,6	
Total dépenses d'ordre	689 617	45 193	644 423	6	723 324		723 324	4,9	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses de fonctionnement	979 281	193 608	785 673	19	1 088 664		1 088 664	11,2	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	340 000	346 230	-6 230	101	340 000		340 000	0,0	
70388 - Autres redevances et recettes diverses	340 000	346 230	-6 230	101	340 000		340 000	0,0	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	598 665	598 665	0	100	704 090		704 090	17,6	
Total recettes réelles	938 665	944 895	-6 230	100	1 044 090		1 044 090	11,2	

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	40 617	39 731	886	97	44 574		44 574	9,7	
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	40 617	39 731	886	97	44 574		44 574	9,7	
Total recettes d'ordre	40 617	39 731	886	97	44 574		44 574	9,7	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes de fonctionnement	979 282	984 626	-5 344	100	1 088 664		1 088 664	11,2	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
13 - Subventions d'investissement reçues	23 000		23 000	0		23 000	23 000	0,0	
1313 - Départements	23 000		23 000	0		23 000	23 000	0,0	
20 - Immobilisations incorporelles	115 000	6 220	108 780	5	101 000	40 000	141 000	22,6	
2031 - Frais d'études	115 000	5 914	109 086	5	100 000	40 000	140 000	21,7	
2033 - Frais d'insertion		307	-307	0	1 000		1 000	0,0	
23 - Immobilisations en cours	1 339 000	323 537	1 015 463	24	887 750	470 000	1 357 750	1,4	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 339 000	323 537	1 015 463	24	887 750	470 000	1 357 750	1,4	
Total dépenses réelles hors opérations	1 477 000	329 757	1 147 242	22	988 750	533 000	1 521 750	3,0	

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	40 617	39 731	886	97	44 574		44 574	9,7	
13911 - Etat et établissements nationaux	25 421	25 310	111	99	25 608		25 608	0,7	
13913 - Départements	15 196	14 421	775	94	18 966		18 966	24,8	
041 - Opérations patrimoniales	7 440		7 440	0				-100,0	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 440		7 440	0				-100,0	
Total dépenses d'ordre	48 057	39 731	8 326	82	44 574		44 574	-7,2	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses hors opérations	1 525 057	369 488	1 155 569	24	1 033 324	533 000	1 566 324	2,7	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
001 - Excédent d'investissement reporté	323 833	323 833	0	100	446 073		446 073	37,7	
10 - Dotations, fonds divers et reserves	304 167	304 167	0	100	86 927		86 927	-71,4	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	304 167	304 167	0	100	86 927		86 927	-71,4	
13 - Subventions d'investissement reçues	200 000	142 368	57 632	71	310 000		310 000	55,0	
1311 - Etat et établissements nationaux	180 000	142 368	37 632	79	50 000		50 000	-72,2	
1313 - Départements	20 000		20 000	0	260 000		260 000	999,9	
Total recettes réelles hors opérations	828 000	770 368	57 632	93	843 000		843 000	1,8	

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	644 423		644 423	0	668 365		668 365	3,7	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	45 193	45 193	0	100	54 959		54 959	21,6	
28031 - Frais d'études	38 089	38 089	0	100	38 089		38 089	0,0	
281538 - Autres réseaux	7 105	7 105	0	100	16 870		16 870	137,4	
041 - Opérations patrimoniales	7 440		7 440	0				-100,0	
2031 - Frais d'études	7 440		7 440	0				-100,0	
Total recettes d'ordre	697 056	45 193	651 863	6	723 324		723 324	3,8	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes hors opérations	1 525 056	815 561	709 495	53	1 566 324		1 566 324	2,7	

OPERATION N°

	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTALde Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable**SYDRO 71****71 000 MACON****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation
et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE**Séance du 22 février 2023****Date de la convocation :**
15 février 2023**Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul
du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste
jointe, formant majorité des membres en exercice.**Pouvoirs :**Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD,
DE GUELLIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU,
GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN,
SOUFFLOT.**Assistaient à la séance :**Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du
Canton de Cluny,Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président
de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,

Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,

Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des
territoires,

SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,

Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60****N° CS202311**BUDGET ANNEXE
AMOMOE**Etaient excusés :**

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202311 - BUDGET ANNEXE AMOMOE BP 2023

Annexe 9 : Présentation simplifiée

Le budget primitif 2023, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 14 décembre 2022. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2023, la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser 2022.

Il a été établi en tenant compte de l'adhésion effective des 12 collectivités suivantes : le SIE BASSE DHEUNE, le SIVOM de CUSSY EN MORVAN, le SME de LA SEILLETTE, CLUNY, le SIE de BRESSE NORD, le SMAEP CHALON SUD EST, SME de LA PETITE GROSNE, le SIE de la HAUTE GROSNE, le SIE de la Région de VERDUN sur LE DOUBS, le SIE du NORD de MACON, le SME de CHALON SUD OUEST et CHAUFFAILLES.

➤ **La section de fonctionnement s'équilibre à 234 463 € :**

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour 82 130 € : Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement
- Chapitre 012 - Charges de personnel pour 145 631 € : Le chapitre retrace les charges de personnel.
- Dépenses d'ordre 6692 € :

Chapitre 042 -6811 - Dotation aux amortissements et provisions pour 6692 € : Amortissements de deux véhicules et de matériel informatique.

Les Recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 74 – Dotations et participations pour 203 000 €
Ce chapitre intègre les participations des collectivités adhérentes dont le SME de Chalon Sud -Ouest et Chauffailles à compter du 01/01/2023.
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 31 462 €

➤ **La section d'investissement s'établit à 21 353 € :**

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour 3 000 €
Ce chapitre permet de financer l'achat de logiciels informatiques.
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 18 353 €
Ce chapitre regroupe les acquisitions de matériel informatique, de mobilier de bureau ou d'autres matériels.

Les recettes comptabilisent :

- R001 - pour 14 661 € : Excédent d'investissement reporté
- Les recettes d'ordre :
040 – 28182 Ecritures d'ordre pour les amortissements pour 6692 €

Le Président soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2023 tel que présenté.

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
011 - Charges à caractère général	98 214	82 141	16 073	83	82 130		82 130	-16,4	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 200	9 379	-179	101	11 800		11 800	28,3	
60622 - Carburants	7 200	7 994	-794	111	10 000		10 000	38,9	
60632 - Fournitures de petit équipement	1 000	405	595	40	600		600	-40,0	
6064 - Fournitures administratives	1 000	980	20	98	1 200		1 200	20,0	
61 - SERVICES EXTERIEURS	24 000	16 861	7 139	70	26 830		26 830	11,8	
6132 - Locations immobilières	1 600	1 538	62	96	1 600		1 600	0,0	
614 - Charges locatives et de copropriété	1 500	1 406	94	93	2 000		2 000	33,3	
61551 - Matériel roulant	2 400	1 692	708	70	2 500		2 500	4,2	
6156 - Maintenance	1 100	560	540	50	800		800	-27,3	
6161 - Multirisques	200	125	75	62	180		180	-10,0	
6168 - Autres	12 000	11 059	941	92	15 000		15 000	25,0	
6182 - Documentation générale et technique	200	180	20	90	250		250	25,0	
6184 - Versements à des organismes de formation	5 000	300	4 700	6	4 500		4 500	-10,0	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	65 014	55 901	9 113	85	43 500		43 500	-33,1	
62268 - Autres honoraires, conseils...	500	240	260	48	500		500	0,0	
6247 - Transports collectifs du personnel	1 600	1 397	204	87	1 700		1 700	6,3	
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 800	1 697	103	94	2 000		2 000	11,1	
6261 - Frais d'affranchissement	800	435	365	54	600		600	-25,0	
6262 - Frais de télécommunications	1 214	729	485	60	1 200		1 200	-1,2	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	600	338	262	56	500		500	-16,7	
62871 - A la collectivité de rattachement	58 500	51 066	7 434	87	37 000		37 000	-36,8	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	118 950	106 704	12 246	89	145 631		145 631	22,4	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 000		9 000	0	5 181		5 181	-42,4	
6218 - Autre personnel extérieur	9 000		9 000	0	5 181		5 181	-42,4	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 200	1 045	155	87	1 400		1 400	16,7	
6332 - Cotisations versées au FNAL	100	63	37	63	150		150	50,0	
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	900	784	116	87	950		950	5,6	
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	200	198	2	99	300		300	50,0	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	108 750	105 660	3 090	97	139 050		139 050	27,9	
64111 - Rémunération principale	50 000	44 211	5 790	88	58 000		58 000	16,0	
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 200	1 000	200	83	1 200		1 200	0,0	
64118 - Autres indemnités	21 000	22 915	-1 915	109	30 000		30 000	42,9	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	19 000	21 347	-2 347	112	28 000		28 000	47,4	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	16 500	14 965	1 535	90	20 000		20 000	21,2	
6455 - Cotisations pour assurance du personnel		338	-338	0	500		500	0,0	
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	200	118	82	59	200		200	0,0	
6474 - Versements aux oeuvres sociales	500	424	76	84	650		650	30,0	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	350	342	8	97	500		500	42,9	
65 - Autres charges de gestion courante	10	1	9	10	10		10	0,0	
65888 - Autres	10	1	9	10	10		10	0,0	
Total dépenses réelles	217 174	188 846	28 328	86	227 771		227 771	4,9	

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 493	6 493	0	100	6 692		6 692	3,1	
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	6 493	6 493	0	100	6 692		6 692	3,1	
Total dépenses d'ordre	6 493	6 493	0	100	6 692		6 692	3,1	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses de fonctionnement	223 667	195 339	28 328	87	234 463		234 463	4,8	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
74 - Dotations et participations	181 500	181 501	-1	100	203 000		203 000	11,8	
7473 - Départements	25 000	25 000	0	100				-100,0	
74748 - Autres communes	156 500	156 501	-1	100	203 000		203 000	29,7	
75 - Autres produits de gestion courante	1	1	0	100	1		1	0,0	
75888 - Autres	1	1	0	100	1		1	0,0	
77 - Produits spécifiques		3 133	-3 133	0					
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale		3 133	-3 133	0					
002 - Excédent de fonctionnement reporté	42 166	42 166	0	100	31 462		31 462	-25,4	
Total recettes réelles	223 667	226 801	-3 134	101	234 463		234 463	4,8	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes de fonctionnement	223 667	226 801	-3 134	101	234 463		234 463	4,8	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	2 500	500	3 000	200,0	
2051 - Concessions et droits similaires	1 000		1 000	0	2 500	500	3 000	200,0	
21 - Immobilisations corporelles	13 661		13 661	0	16 853	1 500	18 353	34,3	
21828 - Autres matériels de transport	9 661		9 661	0	10 000		10 000	3,5	
21838 - Autre matériel informatique	2 500		2 500	0	5 200	1 500	6 700	168,0	
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500		1 500	0	1 654		1 654	10,2	
Total dépenses réelles hors opérations	14 661		14 661	0	19 353	2 000	21 353	45,6	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total dépenses hors opérations	14 661		14 661	0	19 353	2 000	21 353	45,6	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
001 - Excédent d'investissement reporté	8 169	8 169	0	100	14 661		14 661	79,5	
Total recettes réelles hors opérations	8 169	8 169	0	100	14 661		14 661	79,5	

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 493	6 493	0	100	6 692		6 692	3,1	
281828 - Autres matériels de transport	6 493	6 493	0	100	6 493		6 493	0,0	
281838 - Autre matériel informatique					200		200	0,0	
Total recettes d'ordre	6 493	6 493	0	100	6 692		6 692	3,1	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
Total recettes hors opérations	14 662	14 662	0	100	21 353		21 353	45,6	

OPERATION N°

	Année 2022				Budget Primitif 2023				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

En exercice

Présents

Pouvoirs

Nombre de mandats : **60**

N° CS202312

Convention de mise à disposition d'ouvrage de transport d'eau potable Interconnexion Sornin/Brionnais

CS202312 - Convention de mise à disposition d'ouvrage de transport d'eau potable Interconnexion Sornin/Brionnais

Annexe 10

Le nouveau pacte statutaire entériné par arrêté préfectoral n°2013028-0002 du 28 janvier 2013, fixe les compétences et actions du SYDRO 71.

Le chapitre I des statuts en son article 3 précise notamment que le SYDRO 71 « a pour objet la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » pour les collectivités adhérentes.

De par cette compétence socle, le SYDRO 71 a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion de secours entre les Syndicats de la Vallée du Sornin et Brionnais.

Les caractéristiques et procédés de fonctionnement de ces ouvrages sont décrits dans le projet de convention de mise disposition joint. Celle-ci- a pour objet :

- De préciser les modalités de mise à disposition des ouvrages du SYDRO 71 auprès des Syndicats Intercommunaux des Eaux de la Vallée du Sornin et Brionnais qui auront la charge d'en assurer l'exploitation et d'en assurer l'entretien et la maintenance,
- De définir par une 2e convention les modalités techniques, administratives et financières de livraison d'eau potable à partir des ouvrages d'interconnexion de secours réalisés par le SYDRO 71 mis à disposition des collectivités exploitantes.

Ces projets de convention ont été établis sur la base des projets de conventions type figurant au schéma directeur départemental des interconnexions elle-même inspirées de celles mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

Les projets de conventions ont été validés par les Syndicats des Eaux concernés et par leurs délégués respectifs et seront approuvés lors de leur prochaine assemblée délibérante.

Après en avoir débattu, le Comité syndical :

- Approuve les conventions de mise à disposition et d'échange d'eau jointes,
- Autoriser le Président à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE





**Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des
Réseaux d'Eau Potable**

**Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des
Réseaux d'Eau Potable**

&

Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais

&

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'OUVRAGES DE TRANSPORT D'EAU POTABLE**

**Interconnexion de secours entre le SIE du Brionnais et le SIE de la Vallée
du Sornin**

Référence de la convention :

ConVMaDinterco03

Entre

Le Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau potable (SYDRO 71), représenté par le Président en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du,
Ci-après désigné par « **le SYDRO71** »

Et

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais représenté par le Président en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du
Ci-après désigné par « **SIEB** »

Et

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin représenté par la Présidente en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du
Ci-après désigné par « **SIEVS** »

Il a été convenu ce qui suit :

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES :

Le SYDRO71 a été créé par l'arrêté préfectoral n°95/0295-2-1 du 3 février 1995 modifié par arrêté préfectoral n°2013028-0002 du 28 janvier 2013.

Le chapitre IV des statuts du SYDRO71 fixe les compétences de cette collectivité. L'article 3 précise notamment que le SYDRO71 « a pour objet la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » pour ses collectivités adhérentes.

Le SYDRO71 a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion de secours entre les Syndicats du Brionnais et de la Vallée du Sornin, adhérents du SYDRO71.

Ces travaux consistent en la pose :

- D'une canalisation Fonte de diamètre 200 mm posée sur les communes de Marcigny sous la RD982b et de Saint Martin du Lac chemin de la Maladière, ainsi que de différents équipements hydrauliques et regards décrits ci-dessous,
- D'une canalisation Fonte de diamètre 125 mm à proximité de la station de pompage de Baugy ainsi que de différents équipements hydrauliques et regards décrits ci-dessous,
- D'une canalisation PEHD de diamètre 110 mm sur les communes de Saint Martin du Lac et Artaix ainsi que de différents équipements hydrauliques et regards décrits ci-dessous,
- D'un regard sur la commune de Marcigny Le Chailloux recevant un clapet anti-retour.

La convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des ouvrages du SYDRO71 auprès des Syndicats Intercommunaux des Eaux du Brionnais et de la Vallée du Sornin qui auront la charge d'en assurer l'exploitation et d'en assurer l'entretien et la maintenance.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le SYDRO71 met à disposition du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin, à titre gratuit, les ouvrages suivants positionnés sur leurs territoires géographiques :

Partie entre Marcigny (rue de Borchamp) et Saint Martin du Lac (rue de la Maladière) :

- Une canalisation en fonte de diamètre 200 mm posée sur environ 570 ml, à partir de la canalisation amiante ciment DN200 de la rue de Borchamp à Marcigny et la canalisation fonte DN150 de la rue de la Maladière à Saint Martin du Lac. Réductions de diamètres en DN80 mm et 125 mm au niveau des chambres de comptage et/ou d'équipements hydrauliques. Raccordement de l'antenne de la rue de la Fontaine du Cornet (fonte DN200). Raccordement de l'antenne de la rue de Borchamp (PVC DN50).
- Un regard DN 1000 accueillant une ventouse simple fonction (rue de Borchamp accotement Ouest de la RD982b),
- Une chambre d'équipements hydrauliques (chambre n°2 à l'intersection rue de Borchamp-rue de la Fontaine du Cornet) recevant un clapet anti-retour, une vanne de régulation de pression aval, un filtre Y, une ventouse et différents équipements de robinetterie (raccords, vannes, tés, coudes)
- Un regard DN1000 accueillant un débitmètre électromagnétique DN80 et une sonde de pression (accotement Est de la RD982b),
- Un coffret polyester pour tête déportée du débitmètre (accotement Est de la RD982b) et télésurveillance Sofrel DL4W,
- Une chambre d'équipements hydrauliques (chambre n°1, accotement Est de la RD982b) recevant un clapet anti-retour, une vanne de régulation de pression amont, un filtre Y, une ventouse et différents équipements de robinetterie (raccords, vannes, tés, coudes),

- Un regard DN1000 accueillant une ventouse triple fonction (accotement Est de la RD982),
- Un regard DN1000 accueillant une ventouse simple fonction (rue de la Maladière),
- Des équipements de robinetterie (vannes, purges, ventouses).

Marcigny : lieu-dit Les Chailloux :

- Un regard DN1200 accueillant un clapet anti-retour DN125,
- Des équipements de robinetterie (vanne, pièces, raccords).

Partie à proximité de la station de Baugy :

- Une canalisation en fonte de diamètre 125 mm posée sur environ 90 ml, à partir de la canalisation fonte DN200 derrière le pont de la voie verte et la bâche de la station de pompage de Baugy,
- Une chambre d'équipements hydrauliques (chambre n°3) sur le site de la station de Baugy, comportant un stabilisateur amont à commande électrique et un compteur d'eau DN100,
- Automatisation et télésurveillance (Sofrel S4W), armoire électrique (commun avec SIE Brionnais), sonde de niveau,
- Des équipements de robinetterie (vannes, purges).

Saint Martin du Lac - bourg :

- Une vanne de sectionnement sur antenne PVC DN160 (intersection RD982 et VC n°5).

Saint Martin du Lac – intersection VC9 – RD982 :

- Un débitmètre électromagnétique DN80 (remplacement du compteur de sectorisation du SIEVS existant),

Saint Martin du Lac – entre VC9 et puits P2 :

- Une canalisation en PEHD de DN 110 mm posée sur environ 510 ml, à partir de la canalisation fonte DN200 sous la VC9 (antenne de départ vers le bourg de Saint Martin du Lac),
- Un regard DN1000 avec ventouse simple,
- Une chambre d'équipements hydrauliques (chambre n°4 devant le puits P2) recevant une vanne de régulation de pression amont avec fonction limiteur de débit, un robinet de prélèvement, une boîte à boue,
- Une vanne motorisée à l'intérieur du puits, avec canalisation, installation électrique pour vanne (dans armoire électrique du SIE Brionnais), utilisation du Sofrel existant,
- Des équipements de robinetterie (vannes, purges).

Les points d'interconnexions définissant la limite entre les installations des syndicats et les installations de la présente convention sont les suivants en référence aux plans de récolement :

- côté Marcigny : bride de raccordement sur canalisation amiante ciment DN200 rue de Borchamp, manchon de raccordement sur canalisation fonte DN200 rue de la Fontaine du Cornet, manchon de raccordement sur canalisation PVC DN50 rue de Borchamp,
- côté Saint Martin du Lac (rue de la Maladière) : té DN200 de raccordement sur la canalisation fonte DN150 existante,
- côté station de Baugy (derrière voie verte) : té DN200 de raccordement sur canalisation DN200 existante,
- Marcigny – Le Chailloux : cône de réduction et bride emboîtement DN200 de part et d'autre du regard du clapet anti-retour.

- Côté Saint Martin du Lac (VC9) : té DN200 de raccordement sur la canalisation fonte DN200 existante.
- Côté Saint Martin du Lac (Puits P2) : té DN100 de raccordement sur la canalisation de purge existante.

Le détail des équipements et ouvrages faisant l'objet de la présente convention figurent dans les plans de récolement remis au SIEB et au SIEVS.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 01/01/2023 avec effet rétroactif.

Elle est conclue pour une durée de 10 ans et pourra, à l'issue de cette période, être reconduite tacitement par période de 5 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un an avant échéance.

ARTICLE 3 : INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS

Tous les investissements permettant ces interconnexions ont été préalablement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYDRO 71 et sont à présent terminés.

Les coûts de réalisation de l'interconnexion ont été supportés par le SYDRO 71 qui prendra également à sa charge leur amortissement.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Le SYDRO71 s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant les installations concernées.

De son côté, le SIEB et le SIEVS se doivent d'être assurés, si besoin par le biais de la police d'assurance de leur délégataire, pour leur responsabilité d'exploitation.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES INSTALLATIONS D'INTERCONNEXION

Le SIEB et le SIEVS auront la faculté d'utiliser les ouvrages mis à leur disposition dans le cadre de la présente convention pour assurer la distribution de l'eau dans la zone d'influence des ouvrages, en cas de crise (pollution de la ressource ou en réseau, défaillance d'installations, pénurie d'eau...), sous réserve de la capacité hydraulique et des caractéristiques techniques des installations mises à disposition.

Les modalités techniques et financières d'utilisation des interconnexions font l'objet d'une autre convention.

ARTICLE 6 : AUTRES UTILISATIONS

Le SIEB et le SIEVS, lorsque des considérations techniques impératives le justifieront, pourront avoir la faculté d'utiliser les ouvrages mis à leur disposition dans le cadre de la présente convention pour assurer la distribution de l'eau dans la zone d'influence des ouvrages. Cette disposition concerne en particulier les extensions nouvelles du réseau ou les branchements particuliers réalisés à partir des ouvrages décrits à l'article 1.

La réalisation des travaux correspondants ne pourra être effective qu'après accord écrit du SYDRO71.

ARTICLE 7 : EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Le SIEB et le SIEVS assurent les obligations en matière d'exploitation, entretien et maintenance des installations mise à disposition au titre de la présente convention.

Conformément à la réglementation, le SIEB et le SIEVS devront enregistrer, chacun sur son périmètre respectif de part et d'autre du point d'interconnexion tel que défini à l'article 1 (côté Saint Martin du Lac, rue de la Maladière), les équipements mis à leur disposition sur le guichet unique des réseaux et répondre aux DT-DICT qui leur sont demandées conformément aux articles L et R554-1 et suivants du code de l'environnement.

Si le SIEB ou le SIEVS a recours à une délégation de service public pour assurer l'exploitation des ouvrages mis à sa disposition, il devra en informer le SYDRO71. Dans cette éventualité, le SIEB ou le SIEVS pourra confier à son délégataire tout ou partie des obligations pesant sur lui au titre de la présente convention. En tout état de cause, le SIEB ou le SIEVS restera, vis-à-vis du SYDRO71, le seul responsable de leur exécution.

Une autre convention fixe les modalités techniques et financières d'échange d'eau à partir de ces installations.

Ils en transmettront un exemplaire à leur délégataire respectif afin d'être annexée aux contrats existants ou à venir de délégation du service public de l'eau potable.

Si le SIEB et/ou le SIEVS ont recours à un changement du mode d'exploitation de leur service ou à un changement de délégataire pour assurer l'exploitation des ouvrages mis à leur disposition, ils devront en informer le SYDRO71.

En tout état de cause, le SIEB et le SIEVS resteront, vis-à-vis du SYDRO71, les seuls responsables de l'exécution de la présente convention.

Le SYDRO en tant que maître d'ouvrage se chargera des éventuels recours auprès des entreprises qui ont réalisé les travaux en cas de malfaçons détectées.

ARTICLE 8 : COMPTE-RENDU D'EXPLOITATION DES INTERCONNEXIONS

Le SIEB et le SIEVS adresseront chaque année au SYDRO71 un compte-rendu d'exploitation des ouvrages suivant le modèle en annexe 1 de la présente convention.

Le compte-rendu comportera également un exemplaire des plans de récolement mis à jour en cas de réalisations de travaux suivant les dispositions de l'article 6.

ARTICLE 9 : ENTRETIEN, MAINTENANCE, REPARATIONS

Le SIEB et le SIEVS assureront, chacun sur leur périmètre, l'exploitation et l'entretien à leurs frais des ouvrages mis à leur disposition avec les mêmes règles et les mêmes dispositions que leurs ouvrages propres.

Le SIEVS a toutefois la charge du débitmètre d'interconnexion situé à Marcigny.

Le SIEB et le SIEVS sont responsables, chacun en ce qui le concerne, pour la partie de territoire le concernant, du bon fonctionnement des ouvrages mis à leur disposition.

Le SIEB et le SIEVS ont à leur charge, chacun sur leur partie de territoire :

- l'entretien des installations (vérification de l'état et de la fonctionnalité des vannes, réalisation de purges régulières, nettoyage des filtres avant compteur ou équipements, nettoyage des tampons et regards, entretien et vérification du fonctionnement des compteurs (débitmètres), stabilisateurs de pression, limiteurs de débit et ventouses...),
- la relève des compteurs et la transmission des index au SYDRO71,
- la maintenance et la réparation des équipements,
- le renouvellement de la robinetterie et accessoires hydrauliques,
- le fonctionnement des interconnexions en situation courante et en situation de secours.

ARTICLE 10 : CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les redevances d'occupation du domaine public, les impôts et taxes, sont à la charge du SYDRO71.

L'alimentation électrique des équipements ajoutés à la station de Baugy (stabilisateur à commande électrique, sonde de niveau, sofrel) et au puits P2 (vanne motorisée) à Saint Martin du Lac (Artaix) sont raccordés sur les installations existantes.

Le SIEB et le SIEVS assurent, éventuellement par leur délégataire le cas échéant, la fourniture de l'électricité nécessaire au fonctionnement et les contrôles réglementaires des installations électriques.

Le SIEB et le SIEVS assurent, éventuellement par leur délégataire le cas échéant, la prise en charge des abonnements et des consommations télécom pour les dispositifs de télésurveillance ajoutés :

- dispositif Sofrel DL4W-S pour le débitmètre sur la canalisation d'interconnexion DN200 à Marcigny : abonnement et consommations télécom à la charge du SIEB,
- dispositif Sofrel S4W dans la station de Baugy : abonnement et consommations télécom à la charge du SIEVS (utilisation pour transmission des données au SIEVS).

Les consommations d'eau, pour le fonctionnement courant des interconnexions et pour le fonctionnement en secours, sont à la charge du SIEB et du SIEVS qui s'entendront, pour la réalisation régulière de purges (ou d'échanges) afin de renouveler l'eau de la conduite.

Les achats/ventes d'eau dans l'année seront équilibrés au plus juste. En cas d'impossibilité d'équilibrer les volumes, une facturation sera établie selon les dispositions précisées dans la convention fixant les modalités d'échange d'eau pour cette interconnexion.

ARTICLE 11 : RENOUVELLEMENT

Le SYDRO71 aura à sa charge les travaux de renouvellement d'importance significative comportant par exemple :

- Pour les canalisations : le remplacement d'une portion d'au moins 6 ml par intervention,
- Pour les regards : la réfection complète des ouvrages en béton.

ARTICLE 12 : PLANS et NOTICES TECHNIQUES

Le SYDRO71 remettra au SIEB et au SIEVS un exemplaire des plans de récolements des ouvrages mis à leur disposition ainsi que les croquis de repérages des divers équipements et les notices techniques dont il dispose.

ARTICLE 13 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Le personnel et les représentants du SYDRO71 pourront avoir accès en permanence aux ouvrages.

ARTICLE 14 : DIVERS

Le SYDRO71 sera obligatoirement associé à l'élaboration ou toutes les modifications des conventions liant le SIEB et/ou le SIEVS avec des collectivités avoisinantes et qui auraient des incidences sur l'utilisation des ouvrages décrits à l'article 1.

ARTICLE 15 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Aucune résiliation ne pourra intervenir tant que les éventuels emprunts nécessaires à la réalisation de travaux ne sont pas remboursés ou tant que l'une des collectivités bénéficiaire de l'interconnexion adhère au SYDRO71.

ARTICLE 16 : LITIGES

Les litiges et contestations concernant l'application de la présente convention sont du ressort du tribunal compétent.

Toutefois, avant toute procédure contentieuse, les parties s'engagent à soumettre leur litige à l'arbitrage d'un expert compétent.

A, le	A, le	A, le
Pour le SYDRO71,	Pour le SIEB,	Pour le SIEVS,
Le Président,	Le Président,	La Présidente,

ANNEXES : DELIBERATIONS DES COMITES SYNDICAUX



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE SECURISATION ET DE GESTION DES
RESEAUX D'EAU POTABLE**

**CONVENTION FIXANT LES MODALITES
D'ECHANGE D'EAU**

**dans le cadre de la sécurisation en eau potable via les interconnexions
du SYDRO71**

entre

le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais

&

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin

Référence de la convention :

ConVEGinterco03

Entre

Le Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau potable (SYDRO 71), représenté par le Président en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du,
Ci-après désigné par « **le SYDRO71** »

Et

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais représenté par le Président en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du
Ci-après désigné par « **SIEB** »

Et

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin représenté par la Présidente en exercice, autorisé par délibération N° du Comité syndical du
Ci-après désigné par « **SIEVS** »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de livraisons d'eau potable à partir des ouvrages d'interconnexion de secours réalisés par le **SYDRO71** et mis à disposition des collectivités exploitantes, SIE du Brionnais et SIE de la Vallée du Sornin.

ARTICLE 2 : ORIGINE DE L'EAU et ECHANGE

Les échanges d'eau pourront se faire :

- Dans le sens du SIE du Brionnais vers le SIE de la Vallée du Sornin :

- l'eau provient de l'usine de Baugy, au lieu-dit « Les Chenoux » et/ou du réservoir de la Craye (situé sur Semur en Brionnais) (cote radier = 353.96 mNGF – cote TP = 358.86 mNGF).

- Dans le sens du SIE de la Vallée du Sornin vers le SIE du Brionnais :

- l'eau provient des puits P1/P2 de Saint Martin du Lac - Artaix et/ou du réservoir de Saint Marcel d'Iguerande (cote radier = 341.50 mNGF – cote TP = 346.00 mNGF) et alimentera la station de Baugy.

ARTICLE 3 : POINT DE LIVRAISON ET SYSTEME DE COMPTAGE

Les ouvrages du SYDRO71 qui relient les réseaux des 2 collectivités exploitantes sont décrits dans une convention de mise à disposition des ouvrages.

Les points de raccordement sont les suivants :

Entre Marcigny et Saint Martin du Lac :

- Côté Marcigny : le raccordement se fait sur une conduite en amiante ciment DN200 rue de Borchamp (RD982b)
- Côté Saint Martin du Lac : le raccordement se fait sur une conduite fonte DN150 rue de la Maladière

Sur cette conduite d'interconnexion, il existe 1 point de comptage, le transit de l'eau pouvant être effectué dans les 2 sens :

- Le débitmètre DN80 se situe dans un regard sur la commune de Marcigny en accotement de la RD982b.

Il existe un équipement de télégestion pour ce débitmètre permettant l'information des index pour les 2 syndicats.

Le SIEVS a la charge du débitmètre.

Le SIEB a la charge du dispositif de télégestion (Sofrel).

ARTICLE 4 : CONDITIONS TECHNIQUES DE FOURNITURE

Les collectivités auront la faculté d'utiliser les sources d'approvisionnement qu'ils ont à leur disposition, à savoir :

- Pour le SIE du Brionnais : champs captants de Marcigny et de Chambilly. L'eau transitant par l'interconnexion proviendra du réservoir de la Craye (implanté sur Semur en Brionnais).
- Pour le SIE de la Vallée du Sornin : champ captant de Saint Martin du Lac / Artaix. L'eau transitant par l'interconnexion proviendra soit directement du refoulement des puits P1 et P2 lors du fonctionnement en refoulement, soit du réservoir de Saint Marcel d'Iguerande (implanté à Iguerande) en période de distribution.

Les collectivités signataires de la présente convention sont responsables, avec leurs éventuels délégataires de service, des conditions d'exploitation des installations situées en amont des points d'interconnexion.

ARTICLE 5 : RELEVÉ DES COMPTEURS

Les relevés des index du débitmètre de livraison est réalisé, de façon contradictoire, une fois par an au minimum ou avant et après chaque utilisation des installations d'interconnexion par les représentants des deux collectivités ou par leurs délégataires respectifs.

Les délégataires informent les collectivités délégantes et le SYDRO 71 de la date et heure de cette relève.

Les relevés d'index sont communiqués aux collectivités concernées et au SYDRO 71.

ARTICLE 6 : VÉRIFICATION DES COMPTEURS

Les représentants des deux collectivités ou leurs délégataires éventuels peuvent accéder à tout moment au débitmètre.

Ils peuvent demander la vérification de son bon fonctionnement, en particulier son étalonnage. Si le débitmètre fonctionne dans les conditions prévues par le constructeur, les frais entraînés par la vérification sont à la charge du demandeur. Dans le cas contraire, ils sont à la charge de la collectivité (ou de son délégataire) en charge de son entretien et de son renouvellement.

Si la non-conformité du débitmètre est constatée, la réparation ou le remplacement sont réalisés conformément aux dispositions de l'article 12.

La collectivité ou son éventuel délégataire en charge de la réparation ou du renouvellement en informe préalablement le SYDRO71 pour approbation sur la nature de la réparation ou le type de matériel neuf proposé et lui communique l'ensemble des éléments nécessaires.

ARTICLE 7 : QUALITÉ DE L'EAU

Chaque partie en charge d'exploiter ses ouvrages de production, stockage et distribution d'eau, s'engage à fournir au point d'interconnexion une eau propre à la consommation et conforme aux limites et références définies par le Code de la Santé Publique.

Chaque Collectivité peut utiliser ses ressources propres, mais également faire appel à des interconnexions avec des collectivités voisines.

Chaque collectivité s'engage à communiquer aux collectivités acheteuses tout problème de qualité qui aurait été constaté soit dans le cadre de leur autosurveillance soit dans le cadre des analyses du contrôle sanitaire réglementaire.

Chaque collectivité restera seul garant, vis-à-vis de ses abonnés, de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire dont il a la charge, la responsabilité de chaque collectivité fournisseur d'eau se limitant à la qualité fournie au(x) point(s) d'interconnexion.

Les parties auront la faculté de faire opérer, à tout moment, aux points de fourniture, à des prélèvements contradictoires aux fins d'analyses par un laboratoire agréé à cet effet ou par l'autorité de contrôle sanitaire habilitée.

ARTICLE 8 : QUANTITES D'EAU DISPONIBLES

Les volumes d'eau indiqués ci-après sont des valeurs guides qui peuvent être moindres si la collectivité concernée ne dispose pas à l'instant « t » de la production nécessaire ou selon la demande en eau en amont ou en aval de l'interconnexion et en contrepartie, ces volumes peuvent être supérieurs si la collectivité concernée est en mesure de fournir des quantités plus importantes.

Entre le SIE du Brionnais et le SIE de la Vallée du Sornin

Le SIE du Brionnais s'engage à fournir au SIE de la Vallée du Sornin en situation de secours, et sous réserve de la propre satisfaction de ses besoins, et si possible, un volume d'eau maximal et exceptionnel de 650 m³/j (configuration d'alimentation du puits P2).

Entre le SIE de la Vallée du Sornin et le SIE du Brionnais

Le SIE de la Vallée du Sornin s'engage à fournir au SIE du Brionnais en situation de secours, et sous réserve de la propre satisfaction de ses besoins, et si possible, un volume d'eau maximal et exceptionnel de 1 200 m³/j.

Dans les deux sens, les SIE devront utiliser, pour fournir l'eau, les dispositifs de stabilisation des pressions et/ou de limitation des débits présents dans les chambres n°1, 2, 3 et 4 construites dans le cadre de l'interconnexion.

ARTICLE 9 : UTILISATION DE L'INTERCONNEXION EN SITUATION DE SECOURS

En cas de situation exceptionnelle nécessitant de mettre à contribution les ouvrages utilisés pour les approvisionnements prévus par la présente convention, telle que :

- Demande en eau exceptionnelle en cas de sécheresse par exemple nécessitant un accroissement substantiel des fournitures normales,
- Problème technique sur un des réseaux nécessitant la mise en œuvre des approvisionnements de secours tels que décrit à l'article 8.

Une cellule de crise sera immédiatement constituée entre les collectivités concernées, leurs éventuels délégataires et le SYDRO71, afin de gérer aux mieux les approvisionnements dans la limite des possibilités des installations.

Pour des raisons techniques et de facilité d'exploitation, les mises en œuvre des échanges s'effectueront selon le protocole suivant :

- Une demande préalable à la mise en service sera initiée par la collectivité demandeuse ou son délégataire éventuel auprès de l'autre collectivité ou son délégataire éventuel qui répondra dans les meilleurs délais, 24 heures en cas d'urgence (acceptation avec ou sans réserve), avec information du SYDRO71,
- Relevé du ou des compteurs (débitmètres) de vente d'eau avant usage,
- Mise en service de l'interconnexion par ouverture des vannes avec réalisation préalable d'une purge de plusieurs fois le volume d'eau en conduite,
- Relevé du ou des compteurs (débitmètres) de vente d'eau après usage et information du SYDRO71,
- Vérification de l'état de fermeture des vannes selon position initiale,
- La collectivité demandeuse ou son délégataire éventuel informent la collectivité vendeuse et le SYDRO71 de la fin de l'utilisation de l'interconnexion,

ARTICLE 10 : FONCTIONNEMENT DES INTERCONNEXIONS EN SITUATION COURANTE

En dehors des périodes de fonctionnement des interconnexions à des fins de secours, les collectivités s'engagent à réaliser soit des purges régulières soit des volumes d'échange d'eau entre elles afin d'assurer un renouvellement sanitaire de l'eau en conduite.

L'interconnexion sera gérée par le SIEVS ou son délégataire éventuel en lien avec le SIEB ou son délégataire éventuel. Le volume en conduite est de l'ordre de 17 m³.

Un renouvellement de l'eau, représentant plusieurs fois le volume en conduite, sera effectué à minima 1 fois par trimestre.

Avant toute utilisation à des fins de distribution, il sera réalisé par la collectivité demandeuse ou son délégataire éventuel, une purge de la conduite et une vérification de la qualité d'eau (mesure de la présence de chlore, analyse qualité).

Le fonctionnement ne pouvant être automatisé, du coup l'eau doit circuler en permanence dans les canalisations. Une alternance tous les semestres doit être mise en place.

ARTICLE 11 : PRIX DE L'EAU

L'interconnexion visée dans la présente convention pouvant fonctionner dans les deux sens, il n'y aura pas de facturation entre la collectivité fournisseuse et la collectivité demandeuse : en cas d'importation d'eau, la collectivité demandeuse restituera les volumes pris à la collectivité fournisseuse selon un principe d'équilibre des échanges.

En cas d'impossibilité de réciprocité de fourniture de la part de la collectivité demandeuse en raison de l'importance des volumes demandés ou de modification des conditions de production et distribution de l'eau de ses installations, une facturation sera établie entre collectivités sur la base d'une évaluation du coût de production et de transport de l'eau fournie.

Pour le SIEVS, le contrat de DSP indique 0.15 €/m³.

Pour le SIEVB, le contrat de DSP indique 0.15 €/m³.

ARTICLE 12 : PROPRIETE, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES D'INTERCONNEXION

Les installations d'interconnexion (conduites, regards, vannes et accessoires hydrauliques) ainsi que les compteurs (ou débitmètres) sont la propriété du SYDRO71, maître d'ouvrage, qui en a assuré la réalisation et en assume l'amortissement.

Le SIEB et le SIEVS ont à leur charge, éventuellement par l'intermédiaire de leur délégataire éventuel :

- le fonctionnement de l'interconnexion en situation courante et en situation de secours,
- la relève des compteurs (débitmètres) situés sur leur périmètre respectif,
- l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement des accessoires hydrauliques situés sur leur périmètre respectif (remarque : le débitmètre d'interconnexion est à la charge du SIEVS).

Le SYDRO71 garde à sa charge le renouvellement des conduites et regards.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET D'INTERVENTION SUR LES INSTALLATIONS

Les conditions de mise à disposition des interconnexions et d'interventions pour entretien et réparation font l'objet d'une convention annexe, intitulée « Convention de mise à disposition d'ouvrages de distribution d'eau potable » cosignée entre les parties.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE DANS LA PERMANENCE DE LA DISTRIBUTION

La présente convention ne crée pour les parties pas d'autres obligations que celles qui résultent d'une convention de fourniture destinée à assurer le fonctionnement normal d'un service public.

Aucune des parties ne pourra engager de recours contre une autre si la fourniture d'eau ne pouvait être assurée en cas de force majeure. De plus, elle ne saurait rendre responsable la collectivité fournisseuse d'eau (production insuffisante, conditions hydrauliques limitantes, qualité insuffisante...) dans la mesure où elle subirait le même sort que les usagers desservis par le réseau du fournisseur d'eau et en étant prévenue dans les mêmes conditions.

Dans le cas de travaux normaux d'entretien, nécessitant une intervention, la collectivité concernée devra prévenir l'autre collectivité exploitante au moins une semaine à l'avance.

Chaque collectivité s'engage à prendre les dispositions qu'elle jugera utiles pour assurer la desserte de ses abonnés pendant toute interruption éventuelle de la fourniture. Les engagements de chacune des parties seront exclusifs de toute garantie vis-à-vis des abonnés relevant des autres parties.

ARTICLE 15 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur, après signature par les parties, à compter de la date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture.

Cette convention est à durée illimitée.

La présente convention pourra :

- devenir caduque en cas de résiliation de la convention de mise à disposition des installations concernées,
- de plein droit être modifiée ou dénoncée à l'initiative de la partie la plus diligente dans les cas suivants :
 - En cas de travaux supplémentaires réalisés sur les ouvrages concernés (augmentation de la production d'eau, traitement de l'eau, etc...)
 - En cas de modification réglementaire ou législative ayant une incidence sur les modalités d'exploitation des ouvrages.
 - En cas de dissolution de l'une des parties signataires.

A MACON, le

Le Président du SYDRO71,

Le Président du S.I.E. du
Brionnais,

La Présidente du S.I.E. de
la Vallée du Sornin,

Daniel RATTE

Pierre MATHIEU

Isabelle LAGOUTTE

ANNEXES : DELIBERATIONS DES ASSEMBLEES DELIBERANTES

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Séance du 22 février 2023

Date de la convocation :
15 février 2023

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 60

N° CS202313

**Interconnexions de
secours en eau potable
Programme de travaux
2023**

SME du Sud-Ouest de
Chalon par le Grand Chalon

CS202313 - Interconnexions de secours en eau potable

Programme de travaux 2023

SME du Sud-Ouest de Chalon par le Grand Chalon

Par délibération du 23 juin 2017, le SYDRO 71 a validé le Schéma Directeur Départemental des interconnexions de secours en potable puis défini les premières opérations de travaux à réaliser.

Lors du débat d'orientation budgétaire portant sur l'année 2023, deux nouveaux projets ont été proposés.

L'un concerne la sécurisation du SME du Sud-Ouest de Chalon par le Grand Chalon.

Cette opération figure en 1e position parmi les priorités d'interconnexion de proximité au sein des adhérents du SYDRO 71.

Le montant prévisionnel de travaux de ces opérations est estimé à 350 000 € HT avec des imprévus et frais divers.

Cet exposé entendu,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2013028-0002 entérinant la modification des statuts du SYDRO 71,

Vu la délibération du Comité syndical du 23 juin 2017, validant le schéma directeur des interconnexions de secours,

Le Comité syndical décide :

- De retenir et programmer l'opération d'interconnexions suivante : SME du Sud-Ouest de Chalon par le Grand Chalon
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter et signer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire, des Agence de l'eau et autres partenaires.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

Séance du 22 février 2023

**Date de la convocation :
15 février 2023**

En exercice

89

Présents

46

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : **60**

N° CS202314

**Interconnexions de
secours en eau potable
Programme de travaux
2023**

SME du Nord de Mâcon
par Mâconnais
Beaujolais
Agglomération

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 22 février à 9H30 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi – Salle des Griottons de CLUNY,

sous la Présidence de M. Daniel RATTE – Président

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle LAGOUTTE

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 8 du RI voté le 29/11/2012 :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, BASSEUIL, BECOUSSE, BERNARD, DE GUELIS, DUVERNOIS, FASSIER, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, JOURNET, LABORIER, LHUILIER, SIMONIN, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Monsieur Jean-Luc FONTERAY – Conseiller départemental du Canton de Cluny,
Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot et Président de l'Union des communes rurales de Saône et Loire,
Monsieur Jean-Paul AUBAGUE,
Monsieur Didier MANIERE, Direction de l'Accompagnement des territoires,
SYDRO 71 : Monsieur Mathieu GAUTHERON, Directeur,
Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Monsieur BAZARD.

Etaient excusés :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par Madame Catherine AMIOT,
- Monsieur François SEBERT, Payeur Départemental,
- Monsieur Stéphane BERNON, Directeur Adjoint à la Direction de l'accompagnement des territoires,

CS202314 - Interconnexions de secours en eau potable

Programme de travaux 2023

SME du Nord de Mâcon par Mâconnais Beaujolais Agglomération

Par délibération du 23 juin 2017, le SYDRO 71 a validé le Schéma Directeur Départemental des interconnexions de secours en potable puis défini les premières opérations de travaux à réaliser.

Lors du débat d'orientation budgétaire portant sur l'année 2023, deux nouveaux projets ont été proposés.

L'un concerne la sécurisation du SME du Nord de Mâcon par Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le montant prévisionnel de travaux de ces opérations est estimé à 350 000 € HT avec des imprévus et frais divers.

Cet exposé entendu,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2013028-0002 entérinant la modification des statuts du SYDRO 71,

Vu la délibération du Comité syndical du 23 juin 2017, validant le schéma directeur des interconnexions de secours,

Le Comité syndical décide :

- De retenir et programmer l'opération d'interconnexions suivante : SME du Nord de Mâcon par Mâconnais Beaujolais Agglomération.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter et signer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire, des Agence de l'eau et autres partenaires.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 22 février 2023,
Pour extrait conforme
Le Président,

Daniel RATTE





SYDRO 71

Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'eau potable

LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS ET POUVOIRS

Assemblée générale du 22/02/2023

FONDS DE RENOUVELLEMENT

	NOMBRE COLLECTIVITES	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP
CG71	0	3	1	1	2	0	0	0	0
Communes	25	27	12	2	14	27	9	2	11
SIE	21	59	32	11	43	44	32	6	38
Total	46	89	45	14	59	71	41	8	49

Fait à Mâcon le, 22/02/2023

Le Président

Daniel RATTE

Arrêté préfectoral du 28 janvier 2013

Conformément aux statuts et au règlement intérieur votés le 29 décembre 2012, article 8, est compris dans le calcul du quorum, un délégué titulaire absent ayant donné pouvoir.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS -CS22022023

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	Conseil départemental 71	AMIOT Catherine	1		de Jean-Claude BECOUSSE
T	Conseil départemental 71	BECOUSSE Jean-Claude		1	à Catherine Amiot
T	Conseil départemental 71	CHENUET Carole			
S	Conseil départemental 71				
S	Conseil départemental 71				
S					

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE



T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	PC	
T	ANOST	VAUCHEL Daniel	1		
S	ANOST	MILLERET Christian			
T	ANTULLY	CARRION Pascal			
S	ANTULLY	BROCHOT Alain			
T	BERZE LE CHATEL	GUITTAT Christophe		1	A Robert Bachelet
S	BERZE LE CHATEL	VAUCHER Pierre			
T	CHAROLLES	PERCHE Jean	1		
S	CHAROLLES	BLANCHARD Jean-Charles			
T	CHAUFFAILLES	LACOMBE Jean-Pierre	1		
T	CHAUFFAILLES	ANDREYON François	1		
S	CHAUFFAILLES	CARDON Hervé			
S	CHAUFFAILLES	VERCHERE Jean-René			
T	CLUNY	HES Haggai	1		
T	CLUNY	MARKO Nicolas	1		
S	CLUNY	ROULON Bernanrd			
S	CLUNY	VUE Aline			
T	CURGY	VERNERET André	1		
S	CURGY	OLLIVIER Philippe			
T	LA CHAPELLE SOUS UCHON	LORIOT Jean-Paul			
S	LA CHAPELLE SOUS UCHON	DUVAL Philippe			
T	LA CLAYETTE	LE CLOIREC Alain	1		
S	LA CLAYETTE	PLATHEY Pierre	0		
T	LA GRANDE-VERRIERE	BARNAY Marie Claude			
S	LA GRANDE-VERRIERE	DELAROCHE Jean-Michel			
T	LE PULEY	GUENARD Pascal			
S	LE PULEY	SERMAGE Benoit			
T	LE VILLARS	BACHELET Robert	1		de Christophe GUITTAT
S	LE VILLARS	VILLEROT Philippe			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE



T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	PC	
T	LOURNAND	MAURICE Jean-Pierre			
S	LOURNAND	DUMONTOY Marjorie			
T	MATOUR	IGONNET Thierry			
S	MATOUR	DUMONTET Daniel			
T	MESVRES	CHARLES Ludovic			
S	MESVRES	TOURNEAU Bernard			
T	MONTMELARD	CHORIER Jacques	1		
S	MONTMELARD	THOMAS Thierry			
T	MONTMORT	DUFRAIGNE Bernard			
S	MONTMORT	MOISSONNIER Jacky			
T	ROUSSILLON-EN-MORVAN	TREMERAY Gérard			
S	ROUSSILLON-EN-MORVAN	RUBIO Augustin			
T	SAINT LEGER DU BOIS	DUBOIS Jean Pierre			
S	SAINT LEGER DU BOIS	CHAUSSIVERT Jean			
T	SAINT PRIX	GLOVER-BONDEAU Georges		1	à Michel LANGLOIS
S	SAINT PRIX	DEMIZIEUX Christian			
T	SENNECEY-LE-GRAND	POISOT Jean-Pierre	1		
S	SENNECEY-LE-GRAND	GAUDILLIERE Pierre	0		
T	SERCY	PAUTET Alain	1		
S	SERCY	PILIEUX Kévin	0		
T	MBA/SOLOGNY	DUPUIS Yves			
S	MBA/SOLOGNY	CARREAU Hervé			
T	TOULON SUR ARROUX	NAULIN Jean			
S	TOULON SUR ARROUX	GUÉNARD Frédéric			
T	UCHON	FEDERSPIELD Guy			
S	UCHON	DESCOURS Etienne			
T	POURLANS	GAY Rémy			
S	POURLANS	BALANCZUK Catherine			

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE L'ARCONCE	DESCHAMPS Jean-Bernard	1		
T	SIE DE L'ARCONCE	SOUFFLOT Hervé		1	A Jean-Bernard DESCHAMP
T	SIE DE L'ARCONCE	AUFRAND Guy	1		
S	SIE DE L'ARCONCE	CHARDEAU Gilles			
S	SIE DE L'ARCONCE	PETIT Jean-Louis			
S	SIE DE L'ARCONCE	DUMONTET Paul			
T	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	DIGOIN André			
S	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	D'ANGLEJAN Alain			
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUBIEF Gérard	1		
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	BERNARD Laurent		1	A Michel COLOMBET
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUVERNOIS Michel		1	A Gérard DUBIEF
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	SUBIRANIN Daniel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	GUENOT Samuel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	CONON Guy			
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	LHULLIER Patrick		1	A Thierry BERNARDIN
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BONNEROT Christian	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BERNARDIN Thierry	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	ROUSSELET Michel	1		
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	JURY Anne -Marie			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	MEUNIER Bernard			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	PAQUIER Guillaume			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	LOCQUENEUX Guy			
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	DUCRET Jean-Noël	1		
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	BURTIN Hubert	1		
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	DEVILLARD Philippe			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	RIBOULIN André			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	STORDEUR Jean-Paul			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	RAQUIN Christophe			

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

PLÉANIS - CS22022023 

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE BRESSE NORD	MARTIN Joël	1		
T	SIE DE BRESSE NORD	BERLEMONT Thierry			
T	SIE DE BRESSE NORD	ROUX Bernard	1		
S	SIE DE BRESSE NORD	CARLOT Pierre			
S	SIE DE BRESSE NORD	CANET Jean-Luc			
S	SIE DE BRESSE NORD	BRETIN Jean-Pierre			
T	SIE DU BRIONNAIS	MATHIEU Pierre	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	VAIZAND Dominique	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	POMMIER Jean-Marc			
T	SIE DU BRIONNAIS	CHAVIGNON Gilles			
T	SIE DU BRIONNAIS	ROZIER Jean-Claude	1		
S	SIE DU BRIONNAIS	LAMOTTE Jean-Paul			
S	SIE DU BRIONNAIS	DURY Jean-Marc			
S	SIE DU BRIONNAIS	BONNET Sophie			
S	SIE DU BRIONNAIS	BUISSON Xavier			
S	SIE DU BRIONNAIS	VOUILLON Denis			
T	SMAEP CHALON SUD EST	DESMARD Jean-Michel	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	POURETTE Alain			
T	SMAEP CHALON SUD EST	QUEILLE Denis	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	COLIN David			
T	SMAEP CHALON SUD EST	VILLEROT Patrick			
S	SMAEP CHALON SUD EST	THROUDE Alain			
S	SMAEP CHALON SUD EST	TISSOT Cédric			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RAVAT Thierry			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RMIER Céline			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RIVIERE Jean-Calude			
T	SIE DE CHARBONNAT	FERRET Jean-Pierre			
S	SIE DE CHARBONNAT	VOILLOT Fabrice			

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-257103424-20230222-CS202302-DE

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

PLÉANTS - CS22022023 

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	ESTIENNE Norbert	1		
S	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	DAUNOT Daniel			
T	SIE DE LA GOURGEOISE	DE GUELIS François		1	A Pierre Mathieu
S	SIE DE LA GOURGEOISE	BROCHOT Roger			
T	SIE DE LA GUYE	ENGEL Laurent	1		
T	SIE DE LA GUYE	PAMART Valérie	1		
S	SIE DE LA GUYE	BAILLY Monique			
S	SIE DE LA GUYE	LEONARD Daniel			
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	LAPALUS Pierre	1		
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	CHEVALIER Jean-Marc	1		
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	GELIN Daniel			
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	ROUX Bastien			
T	SI DU NORD DE MACON	DESPLAT Bernard	1		
T	SI DU NORD DE MACON	DUMONT Marc	1		
S	SI DU NORD DE MACON	PIPONNIER Yves			
S	SI DU NORD DE MACON	ROLAND David			
T	SME DE LA PETITE GROSNE	JOBARD Dominique	1		
T	SME DE LA PETITE GROSNE	AUCAGNE François		1	A Dominique JOBARD
T	SME DE LA PETITE GROSNE	JOURNET Patrick		1	A Pascal LARGE
T	SME DE LA PETITE GROSNE	LARGE Pascal	1		
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DESSERTINE Germain			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DELHOMME Yann			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	MEUNIER Jean-Pierre			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	FAVRE Bernard			
T	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	DURIAUX Philippe			
T	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	LABORIER Bernard		1	A dominique Vaizand
S	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	FRADET Noël			
S	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	MAUFROY Laurent			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	RATTE Daniel			
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	TOLLIE Daniel			
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	CHATRY Jacques			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	VILOT Béatrice	1		
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	JOUSSEAU Maxime			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	BOLZONELLA Alain	1		
T	SIE DE LA SEILLETTE	FASSIER Christian		1	A Bernard Roux
T	SIE DE LA SEILLETTE	GUICHARD Christian			
T	SIE DE LA SEILLETTE	SIMONIN Jean		1	A Joël MARTIN
S	SIE DE LA SEILLETTE	GROSS Stéphanie			
S	SIE DE LA SEILLETTE	LABOURIAUX Daniel			
S	SIE DE LA SEILLETTE	ZUBRIC Jean-Michel			
T	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE	NEVERS Eric			
S	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE	MILLET Pascal			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOISSIER François	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	LANGLOIS Michel	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BLANDENET Martine			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BRASME Daniel			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	VERJUX Didier			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	COLOMBET Michel	1		
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	DURY Hubert			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GROSJEAN Olivier			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GRIOT Evelyne			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	NUGUES Baptiste			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	CALPENA Gérard			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOUCHARD Isabelle			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS22022023

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	LAGOUTTE Isabelle	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BASSEUIL Roland		1	A Isabelle LAGOUTTE
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	PERRUCAUD Patrick	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MATHIEU Georges	1		
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	DECHAVANNE Céline			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MERCIER Noël			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BORDAT Pascale			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BRESCIANI Pascal			



SYDRO 71

Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'eau potable

LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS ET POUVOIRS

Assemblée générale du 22/02/2023

FONDS DE RENOUVELLEMENT

	NOMBRE COLLECTIVITES	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP
CG71	0	3	1	1	2	0	0	0	0
Communes	25	27	12	2	14	27	9	2	11
SIE	21	59	33	11	44	44	32	6	38
Total	46	89	46	14	60	71	41	8	49

Fait à Mâcon le, 22/02/2023

Le Président

Daniel RATTE

Arrêté préfectoral du 28 janvier 2013

Conformément aux statuts et au règlement intérieur votés le 29 décembre 2012, article 8, est compris dans le calcul du quorum, un délégué titulaire absent ayant donné pouvoir.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE



S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS -CS22022023

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	Conseil départemental 71	AMIOT Catherine	1		de Jean-Claude BECOUSSE
T	Conseil départemental 71	BECOUSSE Jean-Claude		1	à Catherine Amiot
T	Conseil départemental 71	CHENUET Carole			
S	Conseil départemental 71				
S	Conseil départemental 71				
S					

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS22022023

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023



Publié le 02/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	PC	
T	ANOST	VAUCHEL Daniel	1		
S	ANOST	MILLERET Christian			
T	ANTULLY	CARRION Pascal			
S	ANTULLY	BROCHOT Alain			
T	BERZE LE CHATEL	GUITTAT Christophe		1	A Robert Bachelet
S	BERZE LE CHATEL	VAUCHER Pierre			
T	CHAROLLES	PERCHE Jean	1		
S	CHAROLLES	BLANCHARD Jean-Charles			
T	CHAUFFAILLES	LACOMBE Jean-Pierre	1		
T	CHAUFFAILLES	ANDREVON François	1		
S	CHAUFFAILLES	CARDON Hervé			
S	CHAUFFAILLES	VERCHERE Jean-René			
T	CLUNY	HES Haggai	1		
T	CLUNY	MARKO Nicolas	1		
S	CLUNY	ROULON Bernanrd			
S	CLUNY	VUE Aline			
T	CURGY	VERNERET André	1		
S	CURGY	OLLIVIER Philippe			
T	LA CHAPELLE SOUS UCHON	LORIOT Jean-Paul			
S	LA CHAPELLE SOUS UCHON	DUVAL Philippe			
T	LA CLAYETTE	LE CLOIREC Alain	1		
S	LA CLAYETTE	PLATHEY Pierre	0		
T	LA GRANDE-VERRIERE	BARNAY Marie Claude			
S	LA GRANDE-VERRIERE	DELAROCHE Jean-Michel			
T	LE PULEY	GUENARD Pascal			
S	LE PULEY	SERMAGE Benoit			
T	LE VILLARS	BACHELET Robert	1		de Christophe GUITTAT
S	LE VILLARS	VILLEROT Philippe			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU S

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

S²LO

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS		
T	LOURNAND	MAURICE Jean-Pierre			
S	LOURNAND	DUMONTOY Marjorie			
T	MATOUR	IGONNET Thierry			
S	MATOUR	DUMONTET Daniel			
T	MESVRES	CHARLES Ludovic			
S	MESVRES	TOURNEAU Bernard			
T	MONTMELARD	CHORIER Jacques	1		
S	MONTMELARD	THOMAS Thierry			
T	MONTMORT	DUFRAIGNE Bernard			
S	MONTMORT	MOISSONNIER Jacky			
T	ROUSSILLON-EN-MORVAN	TREMERAY Gérard			
S	ROUSSILLON-EN-MORVAN	RUBIO Augustin			
T	SAINT LEGER DU BOIS	DUBOIS Jean Pierre			
S	SAINT LEGER DU BOIS	CHAUSSIVERT Jean			
T	SAINT PRIX	GLOVER-BONDEAU Georges		1	à Michel LANGLOIS
S	SAINT PRIX	DEMIZIEUX Christian			
T	SENNECEY-LE-GRAND	POISOT Jean-Pierre	1		
S	SENNECEY-LE-GRAND	GAUDILLIERE Pierre	0		
T	SERCY	PAUTET Alain	1		
S	SERCY	PILIEUX Kévin	0		
T	MBA/SOLOGYNY	DUPUIS Yves			
S	MBA/SOLOGYNY	CARREAU Hervé			
T	TOULON SUR ARROUX	NAULIN Jean			
S	TOULON SUR ARROUX	GUÉNARD Frédéric			
T	UCHON	FEDERSPIELD Guy			
S	UCHON	DESCOURS Etienne			
T	POURLANS	GAY Rémy			
S	POURLANS	BALANCZUK Catherine			

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE



S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS22022023

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE L'ARCONCE	DESCHAMPS Jean-Bernard	1		
T	SIE DE L'ARCONCE	SOUFFLOT Hervé		1	A Jean-Bernard DESCHAMP
T	SIE DE L'ARCONCE	AUFRAND Guy	1		
S	SIE DE L'ARCONCE	CHARDEAU Gilles			
S	SIE DE L'ARCONCE	PETIT Jean-Louis			
S	SIE DE L'ARCONCE	DUMONTET Paul			
T	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	DIGOIN André			
S	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	D'ANGLEJAN Alain			
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUBIEF Gérard	1		
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	BERNARD Laurent		1	A Michel COLOMBET
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUVERNOIS Michel		1	A Gérard DUBIEF
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	SUBIRANIN Daniel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	GUENOT Samuel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	CONON Guy			
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	LHULLIER Patrick		1	A Thierry BERNARDIN
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BONNEROT Christian	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BERNARDIN Thierry	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	ROUSSELET Michel	1		
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	JURY Anne -Marie			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	MEUNIER Bernard			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	PAQUIER Guillaume			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	LOCQUENEUX Guy			
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	DUCRET Jean-Noël	1		
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	BURTIN Hubert	1		
T	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	DEVILLARD Philippe			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	RIBOULIN André			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	STORDEUR Jean-Paul			
S	SIE DE BOURBINCE OUDRACHE	RAQUIN Christophe			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE BRESSE NORD	MARTIN Joël	1		
T	SIE DE BRESSE NORD	BERLEMONT Thierry			
T	SIE DE BRESSE NORD	ROUX Bernard	1		
S	SIE DE BRESSE NORD	CARLOT Pierre			
S	SIE DE BRESSE NORD	CANET Jean-Luc			
S	SIE DE BRESSE NORD	BRETIN Jean-Pierre			
T	SIE DU BRIONNAIS	MATHIEU Pierre	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	VAIZAND Dominique	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	POMMIER Jean-Marc			
T	SIE DU BRIONNAIS	CHAVIGNON Gilles			
T	SIE DU BRIONNAIS	ROZIER Jean-Claude	1		
S	SIE DU BRIONNAIS	LAMOTTE Jean-Paul			
S	SIE DU BRIONNAIS	DURY Jean-Marc			
S	SIE DU BRIONNAIS	BONNET Sophie			
S	SIE DU BRIONNAIS	BUISSON Xavier			
S	SIE DU BRIONNAIS	VOUILLON Denis			
T	SMAEP CHALON SUD EST	DESMARD Jean-Michel	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	POURETTE Alain			
T	SMAEP CHALON SUD EST	QUEILLE Denis	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	COLIN David			
T	SMAEP CHALON SUD EST	VILLEROT Patrick			
S	SMAEP CHALON SUD EST	THROUDE Alain			
S	SMAEP CHALON SUD EST	TISSOT Cédric			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RAVAT Thierry			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RMIER Céline			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RIVIERE Jean-Calude			
T	SIE DE CHARBONNAT	FERRET Jean-Pierre			
S	SIE DE CHARBONNAT	VOILLOT Fabrice			

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 071-257103424-20230222-CS202301-DE



S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	ESTIENNE Norbert	1		
S	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	DAUNOT Daniel			
T	SIE DE LA GOURGEOISE	DE GUELIS François		1	A Pierre Mathieu
S	SIE DE LA GOURGEOISE	BROCHOT Roger			
T	SIE DE LA GUYE	ENGEL Laurent	1		
T	SIE DE LA GUYE	PAMART Valérie	1		
S	SIE DE LA GUYE	BAILLY Monique			
S	SIE DE LA GUYE	LEONARD Daniel			
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	LAPALUS Pierre	1		
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	CHEVALIER Jean-Marc	1		
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	GELIN Daniel			
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	ROUX Bastien			
T	SI DU NORD DE MACON	DESPLAT Bernard	1		
T	SI DU NORD DE MACON	DUMONT Marc	1		
S	SI DU NORD DE MACON	PIPONNIER Yves			
S	SI DU NORD DE MACON	ROLAND David			
T	SME DE LA PETITE GROSNE	JOBARD Dominique	1		
T	SME DE LA PETITE GROSNE	AUCAGNE François		1	A Dominique JOBARD
T	SME DE LA PETITE GROSNE	JOURNET Patrick		1	A Pascal LARGE
T	SME DE LA PETITE GROSNE	LARGE Pascal	1		
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DESSERTINE Germain			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DELHOMME Yann			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	MEUNIER Jean-Pierre			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	FAVRE Bernard			
T	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	DURIAUX Philippe			
T	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	LABORIER Bernard		1	A dominique Vaizand
S	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	FRADET Noël			
S	SIE DE LE REGION DE SENNECEY LE GRAND	MAUFROY Laurent			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SU

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	RATTE Daniel	1		
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	TOLLIE Daniel			
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	CHATRY Jacques			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	VIOLOT Béatrice	1		
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	JOUSSEAU Maxime			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	BOLZONELLA Alain	1		
T	SIE DE LA SEILLETTE	FASSIER Christian		1	A Bernard Roux
T	SIE DE LA SEILLETTE	GUICHARD Christian			
T	SIE DE LA SEILLETTE	SIMONIN Jean		1	A Joël MARTIN
S	SIE DE LA SEILLETTE	GROSS Stéphanie			
S	SIE DE LA SEILLETTE	LABOURIAUX Daniel			
S	SIE DE LA SEILLETTE	ZUBRIC Jean-Michel			
T	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE	NEVERS Eric			
S	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE	MILLET Pascal			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOISSIER François	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	LANGLOIS Michel	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BLANDENET Martine			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BRASME Daniel			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	VERJUX Didier			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	COLOMBET Michel	1		
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	DURY Hubert			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GROSJEAN Olivier			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GRIOT Evelyne			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	NUGUES Baptiste			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	CALPENA Gérard			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOUCHARD Isabelle			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS22022023

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	LAGOUTTE Isabelle	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BASSEUIL Roland		1	A Isabelle LAGOUTTE
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	PERRUCAUD Patrick	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MATHIEU Georges	1		
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	DECHAVANNE Céline			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MERCIER Noël			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BORDAT Pascale			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BRESCIANI Pascal			